

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE  
ET LA SITUATION FINANCIERE**

**AFI ESCA LUXEMBOURG  
2023**

# Table des matières

---

<b>Table des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>SYNTHESE</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Activité et résultats</b> .....	<b>6</b>
A.1 Activité .....	6
A.2 Résultats de souscription .....	7
A.3 Résultats des investissements .....	8
A.4 Résultats des autres activités .....	9
A.5 Autres informations .....	9
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	<b>10</b>
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance .....	10
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité .....	15
B.3 Système de Gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	16
B.4 Système de Contrôle Interne .....	19
B.5 Fonction d'Audit Interne .....	20
B.6 Fonction Actuarielle .....	21
B.7 Sous-traitance .....	22
B.8 Autres informations .....	23
<b>C. Profil de risque</b> .....	<b>24</b>
C.1 Risque de souscription .....	24
C.2 Risque de marché .....	25
C.3 Risque de crédit .....	26
C.4 Risque de liquidité .....	26
C.5 Risque opérationnel .....	26
C.6 Autres risques importants .....	27
C.7 Autres informations .....	27
<b>D. Valorisation à des fins de Solvabilité</b> .....	<b>28</b>
D.1 Actifs .....	28
D.2 Provisions techniques .....	29
D.3 Autres passifs .....	31
D.4 Méthodes de valorisation alternatives .....	32
D.5 Autres informations .....	32
<b>E. Gestion du capital</b> .....	<b>33</b>
E.1 Fonds propres .....	33
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....	34
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	38
E.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé .....	39
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis .....	39
E.6 Autres informations .....	39
<b>F. Annexe – Etats Quantitatifs Annuels</b> .....	<b>40</b>

## **SYNTHESE**

---

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (en anglais Solvency and Financial Condition Report ou SFCR) concerne la société AFI ESCA Luxembourg. Il est à destination du public et a pour objectif de lui garantir une bonne information selon les principes édictés par la Directive européenne 2009/138/CE dite « Solvabilité 2 » et ses règlements d'application. Le rapport est composé d'une synthèse, de cinq sections (activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité, gestion du capital) et en annexe d'états de reporting quantitatifs. Il concerne la période de référence du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Sa devise de référence est l'Euro (EUR) et les chiffres sont exprimés en milliers d'euros (K€) ou en millions d'euros (M€).

Il se fonde sur les résultats de l'évaluation en norme Solvabilité 2 au titre de l'exercice 2023, présentés le 19 mars 2024 au comité d'audit. Le rapport a été validé par le Conseil d'administration du 26 mars 2024. Il est par ailleurs communiqué à l'autorité de surveillance du secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg, le Commissariat aux Assurances.

### **Activité et résultats**

AFI ESCA Luxembourg exerce l'activité d'assurance de personnes. Sa taille humaine lui confère flexibilité et dynamisme. Son appartenance au Groupe BURRUS lui apporte par ailleurs solidité et stabilité.

AFI ESCA Luxembourg commercialise et gère des contrats d'assurance-vie en unités de compte sur le segment de la clientèle fortunée et de la gestion de patrimoine en Libre Prestation de Service. Les pays dans lesquels la compagnie est la plus active sont la Belgique, dont la distribution est assurée par un réseau d'intermédiaires indépendants et la France, dont la distribution est principalement assurée via AFI ESCA Patrimoine (société du Groupe).

L'exercice clos au 31 décembre 2023 se traduit par un résultat positif de 354 K€ (2022 : bénéfice de 2 291 K€).

Cette forte diminution du résultat provient essentiellement de l'effet de deux facteurs :

- Une baisse du résultat technique résultant de l'apurement des comptes de transit des années 2020 et 2021 ;
- Une baisse des frais généraux, en lien avec la diminution des dépenses d'investissement informatique, qui contrebalance légèrement la baisse du résultat technique.

Le chiffre d'affaires de 76,9 M€ est en recul de 17% par rapport à 2022 (92,5 M€, en excluant les primes sur les FID familiaux), en raison d'une contreperformance de la compagnie sur le marché français.

### **Système de gouvernance**

Les instances de gouvernance d'AFI ESCA Luxembourg sont formées du Conseil d'administration qui détermine les orientations de la société et veille à sa mise en œuvre, de la direction générale et du comité exécutif qui associe le directeur général, le directeur général adjoint et huit hauts cadres dirigeants. Le Conseil d'administration dispose d'un comité d'audit, dont la principale mission est d'assister le Conseil dans sa responsabilité de suivre et de contrôler le dispositif de Contrôle Interne de la Société en place, incluant le processus d'élaboration de l'information financière, et de deux Comités spécialisés traitant des thèmes spécifiques à la gestion des risques et de l'Actuariat d'une part, de la Conformité, de la Déontologie et de la Gouvernance d'autre part.

Les responsables des quatre fonctions clés (Gestion des risques, Conformité, Actuariat et Audit Interne) sont rattachés au directeur général. L'indépendance des fonctions clés est garantie par un

droit d'accès des responsables des fonctions clés aux membres du Conseil d'administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des administrateurs ou la bonne conduite de l'entreprise.

Au titre de l'exercice 2023, aucun changement important n'est survenu dans le système de gouvernance ou le dispositif de Gestion des risques de l'entité.

### **Profil de risques**

Le profil de risques d'AFI ESCA Luxembourg se caractérise par la prédominance des risques de marché : le capital de solvabilité requis des risques de marché représentant près des trois quarts de la somme des capitaux de solvabilité requis par risque. AFI ESCA Luxembourg bénéficie néanmoins d'une certaine diversification entre ses risques dont le bénéfice est estimé à 13 %.

En 2023, l'économie mondiale a connu un ralentissement marqué par un durcissement des conditions financières et la faiblesse des échanges commerciaux et des investissements. Une intensification du conflit au Moyen-Orient, des tensions financières accrues, une inflation persistante, une fragmentation des échanges commerciaux et des catastrophes climatiques sont autant de risques baissiers qui pèsent sur les perspectives de croissance. Dans ce contexte AFI ESCA Luxembourg a adapté son allocation d'actifs avec notamment la poursuite des investissements en titres non cotés investissant en infrastructures et en dettes d'émetteurs privés.

La société a intégré ces conséquences dans son fonctionnement quotidien et pour le pilotage de sa solvabilité.

Sur le plan de la solvabilité, le SCR s'élève à 82,2 M€ à fin 2023 contre 64,9 M€ en 2022, en raison principalement d'une forte hausse du risque action. Le ratio de couverture s'élève à 119 % versus 143 % à la fin de l'exercice 2022. Le ratio de couverture du MCR passe de 576 % à fin 2022 à 474 % à fin 2023.

Au 31/12/2023, le ratio de couverture de 119 % est inférieur au seuil d'appétence de 125 %, mais dans la marge de tolérance. Bien que n'impliquant pas d'action de remédiation, il a été décidé au 1er trimestre de 2024 de désensibiliser l'actif, afin de ramener le ratio de couverture au-dessus de 125 % au 1er semestre 2024.

Les évolutions du ratio de solvabilité sont détaillées dans le paragraphe E.2. Si les fonds propres ont légèrement baissé par rapport à 2021, l'année 2022 a vu une forte chute du SCR due principalement à la baisse importante du risque de marché.

### **Valorisation à des fins de solvabilité**

La valorisation des actifs et des passifs du bilan prudentiel d'AFI ESCA Luxembourg est encadrée par une politique de valorisation et une politique de provisionnement validées par le Conseil d'administration.

Les comptes statutaires d'AFI ESCA Luxembourg sont réalisés selon les normes Luxembourgeoises. AFI ESCA Luxembourg produit le bilan sous Solvabilité 2 conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, c'est-à-dire principalement en valeur de marché.

### **Gestion du capital**

La Politique de Gestion du Capital d'AFI ESCA Luxembourg a pour objectif notamment de respecter les exigences réglementaires de solvabilité, de couvrir au moins à 125% le capital de solvabilité requis défini dans le cadre de l'évaluation ORSA et de structurer les fonds propres en recherchant le meilleur équilibre entre capital social, dette subordonnée et autres éléments de fonds propres, dans le respect des limites et des niveaux définis par la réglementation.

Au 31 décembre 2022, le montant des fonds propres éligibles au capital de solvabilité requis (SCR) s'établit à 97,5 M€. Le montant des fonds propres éligibles au minimum de capital requis (MCR) s'élève également à 97,5 M€.

Le montant de SCR est de 82,2 M€ et le montant de MCR de 20,6 M€ au 31 décembre 2023.

Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont respectivement de 119 % et de 474 %.

## **A. Activité et résultats**

---

### **A.1 Activité**

#### Présentation d'AFI ESCA Luxembourg

AFI.ESCA Luxembourg S.A. (communément appelée AFI ESCA Luxembourg) est une compagnie d'assurance-vie de droit Luxembourgeois créée en 2014, constituée sous forme de Société Anonyme au capital de 62 000 000 €, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) du Luxembourg section B sous le N° 175991 et dont le siège social est situé 4 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'entreprise

AFI ESCA Luxembourg est soumise au contrôle du Commissariat aux Assurances (CAA – www.CAA.lu) sis 11 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, autorité compétente de surveillance du secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que sa maison-mère Luxembourgeoise AFI ESCA Holding.

#### Auditeur externe de l'entreprise

Les comptes statutaires sont audités et certifiés par Mazars Luxembourg, Cabinet de révision agréé, 5 rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, représenté par Monsieur Mostafa BENGHAZALA, Réviseur d'entreprise agréé.

#### Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

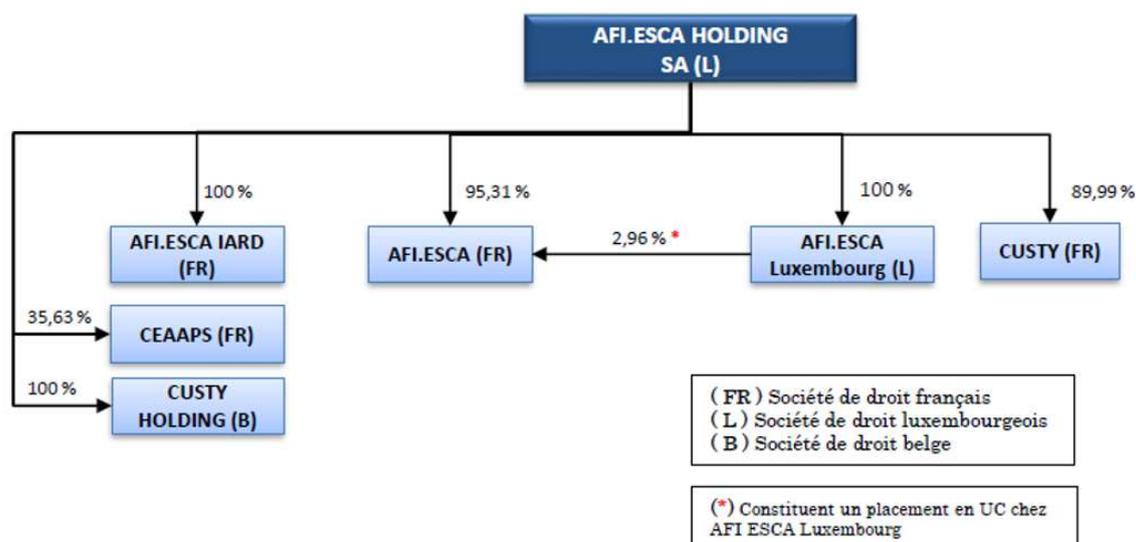
L'unique actionnaire d'AFI ESCA Luxembourg est AFI ESCA Holding S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois et holding d'assurance au sens de l'article 212 de la directive 2009/138/CE. Le Conseil d'Administration d'AFI ESCA Holding est composé de 4 administrateurs : Monsieur Christian BURRUS en est le Président ; Monsieur Ludovic DULAUROY est délégué à la gestion journalière.

#### Appartenance à un groupe

AFI ESCA Luxembourg appartient au Groupe AFI ESCA, dont la maison-mère est AFI.ESCA Holding S.A. (communément appelée AFI ESCA Holding), par détention unique comme indiqué ci-dessus.

Le contrôle du Groupe AFI ESCA est assuré par le Commissariat Aux Assurances.

AFI ESCA Luxembourg appartient au Groupe AFI ESCA dont la structure juridique est la suivante :



### Lignes d'activité et zones géographiques importantes de l'entreprise

AFI ESCA Luxembourg commercialise et gère des contrats d'assurance-vie et de capitalisation destinés à une clientèle tant personne physique que personne morale. Il s'agit de contrats multi-supports qui peuvent être investis aussi bien sur un Fonds en euros que sur des fonds d'investissements en unités de compte.

Les assurances avec participation aux bénéficiaires sur le Fonds en euros et les assurances en unités de compte sont deux lignes d'activité faisant l'objet d'un calcul sous Solvabilité 2.

AFI ESCA Luxembourg commercialise principalement ses produits sur le marché belge, français et luxembourgeois au travers de réseaux de distribution indépendants, ainsi que par un réseau interne du Groupe sur la France.

### Opération ayant eu un impact notable sur la période

Néant.

## **A.2 Résultats de souscription**

Les données chiffrées présentées ci-après sont issues des comptes annuels d'AFI ESCA Luxembourg. Le compte de résultat technique se présente comme suit :

En K€	2023	2022	2021
Primes brutes émises	76 989	129 588	298 464
Rachats	-179 560	-134 357	- 227 810
Revenus financiers, nets	9 637	10 171	23 482
Frais généraux	-9 966	-11 053	- 13 410
<b>Résultat technique</b>	<b>-1 877</b>	<b>1 780</b>	<b>13 945</b>

Le Résultat technique 2023 inclut une charge technique relative à un apurement des comptes de transit de 2020 et 2021 pour un montant de 2 652 K€. Hors événement exceptionnel, le Résultat technique est positif de 775 K€.

En 2023, la production d'AFI ESCA Luxembourg a baissé de 41% par rapport à 2022. Aucune souscription exceptionnelle sur fonds dédiés n'a été réalisée en 2023.

La collecte provient à 54,7 % de la Belgique, pays principal du fait de la reprise du portefeuille ex-NELL et à 23,0 % de la France, marché secondaire de la compagnie.

Les frais généraux de 9,9 M€ diminuent de 10% par rapport à 2022 (11,0 M€). Ceci s'explique principalement par la diminution des dépenses d'investissements informatique.

Le résultat après impôts avant correction de la charge technique s'élève à 2,1 M€. Le résultat après impôt et après prise en compte de la charge technique résultant de l'apurement des comptes de transit des années 2020 et 2021, s'élève à 0,35 M€.

### **A.3 Résultats des investissements**

#### Produits et dépenses générés par les investissements

L'entreprise commercialise principalement des supports en unités de compte dont le risque est supporté par le preneur d'assurance.

Le résultat des investissements présenté est net des frais de gestion.

	2023	2022	
	Revenus	Revenus	Variation
OBLIGATIONS	3 548	5 803	- 2 255
DETTE PRIVÉE / FONDS DETTES / MEZZANINE / PRETS	3 582	2 778	804
ACTIONS	759	361	398
IMMOBILIER	1 011	652	359
INFRASTRUCTURE	331	180	151
PRIVATE EQUITY	27	25	2
OPC TAUX	311	275	36
OPCVM COURT TERME	69	-	69
<b>TOTAL</b>	<b>9 637</b>	<b>10 074</b>	- 437

Le revenu brut des placements est composé de 9 637 K€ de revenus financiers sur obligations, de 2 966 K€ de dividendes, de -1 495 K€ de frais de gestion des placements et de -25 K€ d'intérêts sur TSDI. La provision pour dépréciation de titres obligataires a été reprise pour un montant de 4 410 K€ ; la provision pour dépréciation sur actions a été dotée pour 3 493 K€.

En date du 13 septembre 2017, la Société a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 10 M€. L'émission comprend 100 coupures dont la valeur nominale est de 100 K€. Cette émission ne constitue pas une opération d'appel publique à l'épargne et la souscription est réservée exclusivement à AFI.ESCA Holding S.A.

Au 31 décembre 2023, les passifs subordonnés représentent un solde de 10 M€.

Ces titres bénéficient d'une rémunération fixe de 0,25 % et d'une rémunération variable, en fonction d'un indice boursier majoré. Le taux pour 2023 s'est établi à 0,25 %.

#### Profits-Pertes comptabilisés directement en fonds propres

La compagnie ne comptabilise aucun profit ou aucune perte directement en fonds propres mais procède en fin d'année à une allocation des produits nets des placement du compte technique vers le compte non technique grâce à une clé de répartition.

#### Investissement dans des titrisations

Néant.

#### **A.4 Résultats des autres activités**

AFI ESCA Luxembourg n'exerce pas d'activité autre que les opérations d'assurance décrites dans ce rapport.

#### **A.5 Autres informations**

Néant.

## **B. Système de gouvernance**

---

### **B.1 Informations générales sur le système de gouvernance**

Le système de gouvernance se compose du Conseil d'administration, du comité d'audit, de comités spécialisés et des fonctions clés.

#### Conseil d'administration

##### a) Composition

Le Conseil d'administration est composé de dix administrateurs dont un président. Il se réunit au minimum tous les trimestres.

Trois administrateurs dont le président représentent les intérêts de l'actionnariat familial.

Six administrateurs indépendants (selon la définition de la réglementation du CAA) représentent la garantie de maîtrise de l'activité de la compagnie.

Un administrateur représentant AFI ESCA Holding assure la cohérence de la gouvernance groupe.

Les administrateurs perçoivent en contrepartie de leur mandat des jetons de présence.

##### b) Fonctionnement

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la compagnie et veille à leur mise en œuvre. Il se prononce sur tous sujets touchant à la stratégie et au fonctionnement de la compagnie, est régulièrement tenu informé de l'évolution de l'activité, arrête les comptes et valide le budget. Il approuve la politique en matière d'instruments financiers, la politique de réassurance et la distribution du résultat. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les administrateurs disposent, préalablement aux séances du Conseil, de l'information leur permettant d'exercer leurs mandats dans des conditions appropriées. Ils sont de même avertis, en cas d'information importante et urgente, à tout moment de la vie de la compagnie et notamment entre les séances du Conseil d'administration.

Parallèlement, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer tous les documents et informations dont il estime avoir besoin pour remplir son mandat.

Le président préside les travaux du conseil et veille au bon fonctionnement des organes sociaux de la compagnie.

Dans l'exercice de ses missions le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux du comité d'audit et des comités spécialisés, du Comité de Direction, du Comité exécutif et des fonctions clés.

## Comité d'audit et comités spécialisés

### a) Comité d'audit

#### ➤ Composition

Le comité d'audit est composé de sept membres, cinq membres exécutifs, administrateurs de la société, et deux membres participants. Il se réunit au minimum tous les trimestres, en principe une semaine avant les réunions du Conseil d'administration.

Les cinq membres exécutifs sont cinq administrateurs indépendants, dont le président du comité d'audit. Le Responsable de la Fonction Clé Audit Interne Groupe et le Responsable de la Fonction Clé Audit Interne AFI ESCA Luxembourg sont des membres participants.

Le Président du Conseil d'Administration d'AFI ESCA Holding, le Directeur Général AFI ESCA Luxembourg, le Directeur Général Délégué AFI ESCA Luxembourg et le Responsable de la Fonction Clé Gestion des Risques Groupe et AFI ESCA Luxembourg (Secrétaire du Comité) sont des invités permanents.

Seuls les membres exécutifs peuvent prendre part aux décisions du Comité d'Audit ; les membres participants n'ont pas de pouvoir de décision.

#### ➤ Fonctionnement

Le rôle et les missions du comité d'audit sont décrits dans la Charte du comité d'audit. Elle précise notamment que le comité d'audit est chargé d'assister le Conseil d'administration dans sa responsabilité de suivi des dispositifs de Contrôle Interne et d'élaboration de l'information financière.

Ainsi, dans le cadre de ses missions, le comité d'audit assure notamment :

- ✓ La surveillance du processus d'élaboration de l'information financière ;
- ✓ Un suivi du contrôle légal des comptes annuels ;
- ✓ Un suivi des risques et du contrôle interne ;
- ✓ Un suivi des questions de déontologie au sein de l'organisation ;
- ✓ La revue des travaux de l'Audit Interne ;
- ✓ Un examen des travaux des autres fonctions clés et la réalisation des entretiens annuels de ces dernières.

Par ailleurs, le comité d'audit peut réaliser des missions ponctuelles, sur la demande du Conseil d'administration.

La tenue de ce Comité donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité d'Audit.

### b) Comité spécialisé risques-actuariat

#### ➤ Composition

Le comité spécialisé risques-actuariat est composé de six membres, trois membres exécutifs, administrateurs de la société, et trois membres participants.

Les trois membres exécutifs sont trois administrateurs indépendants, dont le président du comité spécialisé risques-actuariat. Le Responsable de la Fonction Clé Gestion des Risques Groupe et AFI ESCA Luxembourg, le Responsable de la Fonction Clé Actuariat AFI ESCA groupe et le Responsable de la Fonction Clé Actuariat AFI ESCA Luxembourg sont des membres participants.

Le Président du Conseil d'Administration d'AFI ESCA Holding, le Directeur Général AFI ESCA Luxembourg et le Directeur Général Délégué AFI ESCA Luxembourg sont des invités permanents. Le

Responsable de la Fonction Clé Gestion des Risques Groupe et AFI ESCA Luxembourg est Secrétaire du Comité.

Seuls les membres exécutifs peuvent prendre part aux décisions du Comité spécialisé risques-actuariat ; les membres participants n'ont pas de pouvoir de décision.

➤ Fonctionnement

Les missions principales du Comité spécialisé Risques-Actuariat sont d'évaluer la qualité du contrôle interne et le système de suivi des risques, d'examiner les risques auxquels la compagnie est exposée à travers l'analyse régulière de la cartographie des risques, d'effectuer la revue du dispositif de pilotage des risques et son adéquation par rapport à la stratégie de Gestion des risques définie par la compagnie ainsi que d'évaluer les travaux de la fonction Actuarielle.

La tenue de ce Comité donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité Spécialisé Risques-Actuariat.

c) Comité spécialisé conformité-déontologie-gouvernance

➤ Composition

Le comité spécialisé conformité-déontologie-gouvernance est composé de quatre membres, trois membres exécutifs, administrateurs de la société, et un membre participant.

Les trois membres exécutifs sont trois administrateurs indépendants, dont le président du comité spécialisé contrôle-déontologie-gouvernance. Le Responsable de la Fonction Clé Gestion des Risques Groupe et AFI ESCA Luxembourg est membre participant.

Le Président du Conseil d'Administration d'AFI ESCA Holding, le Directeur Général AFI ESCA Luxembourg, le Directeur Général Délégué AFI ESCA Luxembourg et le Responsable de la Fonction Clé Gestion des Risques Groupe et AFI ESCA Luxembourg (Secrétaire du Comité) sont des invités permanents.

Seuls les membres exécutifs peuvent prendre part aux décisions du Comité spécialisé conformité-déontologie-gouvernance ; les membres participants n'ont pas de pouvoir de décision.

➤ Fonctionnement

Les missions principales du Comité spécialisé Conformité-Déontologie-Gouvernance sont d'élaborer le questionnaire destiné au support des entretiens annuels fonctions clés, d'analyser les conclusions des rapports sur le dispositif LBC-FT, notamment ceux élaborés par la Conformité, l'Audit Interne et les Commissaires aux Comptes, de faire un point annuel sur les conflits d'intérêt, d'évaluer sur base annuelle le fonctionnement du Conseil d'administration et d'émettre un avis sur les politiques écrites sous la surveillance du Comité (revue annuelle).

La tenue de ce Comité donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un rapport qui est présenté systématiquement en début de chaque Conseil d'Administration par le Président du Comité Spécialisé Conformité-Déontologie-Gouvernance.

### Comité de Direction

a) Composition

Le Comité de Direction est l'organe exécutif d'AFI ESCA Luxembourg. Il est constitué par le Directeur général et dirigeant agréé, Ludovic DULAUROY, et par le Directeur général adjoint, Hervé BERNARD.

## b) Fonctionnement

Les deux dirigeants effectifs agissent de manière collégiale en ce qui concerne la prise de décisions importantes relevant de la gestion journalière, tout en notant que Monsieur Ludovic DULAUROY est plus particulièrement en charge des aspects opérationnels et financiers et Monsieur Hervé BERNARD de l'activité commerciale.

Chacun des deux dirigeants effectifs dispose à l'égard des tiers, de tous les pouvoirs que la loi et les statuts confèrent aux délégués du conseil et notamment celui d'engager la compagnie dans le cadre de la gestion journalière par sa seule signature.

### Comité exécutif

#### a) Composition

Le Comité exécutif est composé du Directeur général et du Directeur général adjoint, du Responsable de la Fonction Clé Conformité, du Responsable de la Fonction Clé Gestion des Risques, et des 5 cadres hauts responsables opérationnels.

#### b) Fonctionnement

Le Comité exécutif d'AFI ESCA Luxembourg est chargé de valider les décisions stratégiques, de suivre les résultats et les équilibres financiers de la compagnie ainsi que les plans d'action à mettre en œuvre, les opérations commerciales significatives, les projets de développement, de transformation ainsi que les sujets de ressources humaines.

Le Comité exécutif se réunit mensuellement. Il est présidé par le Directeur général. Chaque membre présente une synthèse de l'actualité et des sujets spécifiques y sont aussi présentés, débattus et tranchés. C'est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux.

Le comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels. Il porte une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de Contrôle Interne, d'Audit Interne et de Gestion des risques, essentiels à la bonne gouvernance interne de la compagnie. Un compte rendu synthétique est rédigé à l'issue de chaque réunion.

### Fonctions clés

La réglementation Solvabilité 2 définit quatre fonctions clés : Gestion des risques, vérification de la Conformité, Audit Interne et Actuarielle. Tout comme les membres du Conseil d'administration, chacune des personnes responsables de ces fonctions clés doit faire l'objet d'une notification auprès du Commissariat aux Assurances (CAA) lors de sa nomination. L'ensemble des fonctions clés sont rattachées au Directeur général. L'indépendance des fonctions clés est garantie par un droit d'accès des responsables aux membres du Conseil d'administration en cas de risque majeur ou de dysfonctionnement grave de nature à compromettre la responsabilité des administrateurs ou la bonne conduite de la compagnie.

Les quatre fonctions clés sont les suivantes :

- La fonction de Gestion des risques, assurée par le responsable Risques, assiste la direction générale et les autres fonctions dans la mise en œuvre du système de Gestion des risques ; elle en assure le suivi et contrôle l'adéquation du profil de risque avec l'appétence aux risques

définie par le Conseil d'administration. Elle rend compte des expositions aux risques et éclaire le Conseil d'administration sur les questions relatives à la gestion des risques.

- La fonction Conformité, assurée par la responsable du service Conformité, a pour mission générale de donner aux deux dirigeants effectifs et au Conseil d'administration l'assurance raisonnable que les risques de non-conformité, réglementaires et de réputation sont dûment surveillés, contrôlés et atténués.
- La fonction Audit est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de Contrôle Interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Elle est exercée au sein de la compagnie d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles par une direction audit Groupe qui a affecté un membre dédié à la société. Le plan d'audit est examiné et approuvé par le Conseil d'administration de la société préalablement à sa mise en œuvre.
- La fonction Actuarielle a la responsabilité de coordonner le calcul des provisions techniques, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour leur détermination, et d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées. Elle est également en charge des calculs du capital réglementaire et la production des rapports réglementaires de solvabilité. Elle est exercée par une ressource interne dédiée.

#### Politique de rémunération

##### a) Politique générale

AFI ESCA Luxembourg a établi une politique de rémunération visant à attirer, motiver et fidéliser ses salariés tout en maintenant l'équilibre économique de l'entreprise, en veillant à l'équité interne et en s'assurant qu'elle ne conduit pas à la prise de risque excessive ou à des comportements contraires à l'éthique.

La rémunération de chaque collaborateur est définie dans son contrat de travail. Elle est établie à l'embauche par rapport à sa fonction, à ses compétences et des pratiques de marché. Elle est revue annuellement, dans le cadre du dispositif d'augmentation.

##### b) La mise en place dans l'entreprise

La politique de rémunération est définie par la Direction en fonction des résultats de l'entreprise. Cette rémunération peut comporter une part variable.

Le niveau de rémunération fixe est établi en fonction des compétences requises pour tenir le poste de manière satisfaisante et des pratiques de marché, notamment en ce qui concerne des profils spécifiques ou des compétences rares.

La rémunération variable est limitée à des postes prédéfinis par rapport à la fonction exercée. Elle vise à reconnaître la performance individuelle du collaborateur, sur la base d'objectifs définis.

La rémunération variable des commerciaux n'est pas contractuelle, elle est fonction de l'atteinte par le collaborateur d'objectifs quantitatifs et qualitatifs. Ces paramètres sont et validés par le Comité de Direction.

Le Service Ressources Humaines consigne l'ensemble des documents relatifs au calcul et à la rétribution de la rémunération variable dans le dossier du collaborateur. AFI ESCA Luxembourg veille à ce que les modalités de versement de la rémunération variable n'incitent pas les commerciaux à des prises de risque excessives ou à des comportements contraires à l'éthique.

Les fonctions susceptibles de bénéficier d'une rémunération variable sont prédéfinies par le Comité de Direction. Les modalités d'attribution et de versement des montants variables sont établies selon un processus piloté par le Comité de Direction. Les paramètres de calcul tiennent compte de l'activité et d'objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Le dispositif de réévaluation des rémunérations : les rémunérations fixes sont réévaluées annuellement, dans le cadre d'un dispositif d'augmentations annuelles. Les augmentations sont proposées par les responsables opérationnels, sur la base des résultats des collaborateurs et à l'atteinte des objectifs définis. L'ensemble des augmentations est validé par le Comité de Direction.

c) Droits à rémunération des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration perçoivent uniquement des jetons de présence.

## **B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité**

### Compétence

Les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés sont nommés par le Conseil d'administration en considération de leurs compétences et de leur expérience, évaluées sur la base de leurs diplômes et qualifications professionnelles, de leurs connaissances et leur expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers.

Les dirigeants effectifs sont désignés non seulement en fonction de leur compétence fondée sur l'expérience qu'ils ont acquise au cours de leur carrière mais également en fonction de qualités estimées nécessaires. Ils doivent ainsi disposer d'une expérience solide en matière d'assurance et de marchés financiers, de stratégie, de système de gouvernance et d'analyse des risques, d'analyse actuarielle et financière, ainsi que d'une maîtrise de la réglementation applicable aux organismes d'assurance.

Les responsables de fonctions clés ont été désignés compte-tenu de leurs diplômes, connaissances et expériences. Chaque fonction clé requiert des connaissances spécifiques :

- ✓ La fonction d'Audit Interne requiert des connaissances en matière de normes assurantielles ;
- ✓ La fonction de Conformité requiert des connaissances en matière réglementaire ayant une relation directe avec les lignes métiers du Groupe ;
- ✓ La fonction de Gestion des risques requiert des connaissances en matière d'identification, d'évaluation qualitative et/ou quantitative des risques, de techniques d'atténuation ou de réduction des risques ;
- ✓ La fonction Actuarielle requiert des connaissances en matière de techniques de calculs financiers et actuariels, de réassurance et en tarification.

Les responsables des fonctions clés ont la responsabilité de posséder ou d'acquérir les connaissances et le savoir-faire dans leur domaine. Ils peuvent ainsi demander à bénéficier de formations nécessaires pour leur permettre de continuer à accomplir correctement leurs missions.

### Conditions d'honorabilité

AFI ESCA Luxembourg applique les mêmes exigences d'honorabilité pour les administrateurs, les dirigeants effectifs ou les responsables de fonction clé et vérifie que les conditions d'honorabilité de la personne concernée sont remplies au vu de l'absence de l'une ou l'autre condamnation. Les conditions d'honorabilité doivent être remplies du point de vue professionnel et personnel.

Un extrait de casier judiciaire est demandé préalablement à la nomination de chaque personne afin de vérifier que celui-ci remplit les conditions d'honorabilité requises, de même qu'une déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation.

Une fois par an, il est demandé aux dirigeants effectifs, aux responsables des fonctions clés ainsi qu'aux administrateurs, de signer une déclaration sur l'honneur d'absence de condamnation et de produire un nouvel extrait de casier judiciaire.

#### Respect de l'obligation d'entretien annuel

Les compétences et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables de fonction clé sont réexaminées chaque année dans le cadre du processus d'évaluation professionnelle.

Le Conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés. Le Conseil a délégué au comité d'audit l'entretien annuel des fonctions clés pour l'ensemble des entités Assurance du Groupe.

### **B.3 Système de Gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité**

La Gestion des risques est un processus permettant d'identifier, de mesurer, de suivre, de gérer et de rendre compte des risques provenant de l'environnement externe comme ceux intrinsèques à la compagnie. L'objectif est de garantir la solvabilité, la continuité d'activité et le développement de la compagnie, dans des conditions satisfaisantes de risque et de rentabilité.

#### Stratégie

AFI ESCA Luxembourg s'est doté d'un système de Gestion des risques dont les principes sont validés par le Conseil d'administration et répondent aux exigences de Solvabilité 2. Ces principes sont exposés dans la politique de Gestion des risques, tant en termes de méthodes d'identification, d'évaluation et de Gestion des risques qu'en termes organisationnels.

La stratégie de Gestion des risques, définie en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, repose sur le maintien d'un profil de risque équilibré, fondé notamment sur :

- un portefeuille d'activités composé de risques sur lesquels l'entité dispose de compétences et d'expériences solides ;
- des pratiques prudentes de souscription et de gestion du portefeuille, ainsi que de provisionnement ;
- une politique d'investissement veillant à diversifier les risques entre les classes d'actifs et à encadrer les principaux risques de concentration.

Les données clés du plan stratégique sont introduites dans le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), établi sur un outil développé en interne.

#### Mise en œuvre de la Gestion des risques

La fonction de Gestion des risques se caractérise par un fort degré d'intégration. Son responsable participe aux instances décisionnelles. Elle contribue ainsi à apporter une vision risque dans la procédure de décision. Elle dirige par ailleurs le comité des risques bimestriellement assurant une communication régulière de ses travaux, analyses et constats à la direction générale.

Au niveau assurantiel, la fonction Gestion des risques est impliquée dans toute nouvelle création de produit via le service Actuariel qui s'assure des équilibres du produit et établit son profil de risques. Le service Compliance s'assure et valide que le nouveau produit est conforme aux législations, particulièrement en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Au niveau financier, la fonction s'appuie sur le Comité Stratégie Finance dont elle fait partie afin de définir et suivre la politique d'allocation des actifs, l'appétit au risque cible et sa fourchette de tolérance ainsi que les limites par catégorie d'actifs. Toute demande de dérogation fait l'objet d'une validation par ce comité.

Au niveau opérationnel, la démarche est fondée sur une approche par les processus. Elle conduit à déterminer les risques opérationnels susceptibles d'affecter les processus, à les identifier et à mettre en œuvre les éléments de contrôle et de maîtrise des risques correspondants. Le dispositif s'appuie sur le déploiement de contrôles permanents.

### Identification, évaluation et suivi des risques

Le dispositif de Gestion des risques s'appuie sur un processus de cartographie de ces risques. Il est mis à jour annuellement sur la base des nomenclatures, définies en cohérence avec les normes Groupe, par grands domaines de risques (opérationnels, assurance, financiers, etc.). Ces nomenclatures s'appuient sur la classification des risques pris en compte dans le calcul réglementaire solvabilité 2 complétée des risques - quantifiables ou non - qui ne figurent pas dans ce calcul réglementaire.

Les résultats 2023 de la cartographie des risques font ressortir trois risques opérationnels majeurs :

- ✓ Risque de non-respect de la réglementation LBC-FT ;
- ✓ Risque de non-respect des obligations en matière de taxation des contrats d'assurance ;
- ✓ Risque de malveillance informatique.

### Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

#### a) Description du processus

Le processus ORSA correspond au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité qu'est tenue de réaliser au moins une fois par an chaque compagnie d'assurance, ceci sur l'horizon de son plan de développement.

Le plan de développement, déterminant les lignes de développement futur, est établi par AFI ESCA Luxembourg, après échange entre la direction et les unités commerciales et de gestion. Il constitue alors un scénario central servant de base aux études ORSA. Suivant les résultats de ces dernières, un échange entre la direction générale et la Fonction Gestion des Risques peut amener à réajuster la stratégie, afin d'optimiser le profil futur de la société en termes de rendement et de risques. Cette phase terminée, le rapport est réalisé et présenté au comité d'audit pour examen et au Conseil d'administration pour validation.

Le processus ORSA défini par AFI ESCA Luxembourg vise à assurer une solvabilité suffisante de ses activités et de celles de ses compagnies à long terme, à un niveau minimal prédéfini, ainsi qu'à appréhender et mesurer les risques auxquels elle fait face et améliorer leur prise en compte.

Le dispositif ORSA mis en place par AFI ESCA Luxembourg est adapté à sa taille, son organisation capitalistique, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Il couvre l'ensemble de ses activités.

## b) Rôles et Responsabilités

Le processus ORSA s'inscrit dans le cadre de la politique de Gestion des risques d'AFI ESCA Luxembourg, décrite dans le document du même nom. Les deux politiques sont donc fortement liées.

La rédaction de l'ORSA est établie par le Responsable de la Gestion des risques de la compagnie, avec l'appui de l'équipe Actuariat pour l'évaluation du respect permanent des exigences de capital dérivées de l'évaluation du ratio de solvabilité et l'appui du service de Contrôle Interne local pour les éléments liés à la cartographie des risques. En particulier le Responsable de la Gestion des risques s'assure de la conformité aux normes réglementaires du contenu du rapport et du suivi de la stratégie de risque.

## c) Fréquence et approbation

La fréquence normale de réalisation du rapport ORSA est annuelle. Le projet de rapport est produit par le Responsable de la Gestion des risques et proposé au Comité des risques qui le valide pour transmission au comité spécialisé risques-actuariat. Le comité spécialisé risques-actuariat examine le rapport subséquent et propose un avis au Conseil d'administration qui le valide. La revue et validation du rapport ORSA sur base de la clôture des comptes de l'année N ont lieu lors du Comité spécialisé risques-actuariat et Conseil d'administration du 2ème trimestre de l'année N+1.

Le rapport validé en Conseil d'administration est transmis à l'Autorité de Contrôle dans les quinze jours qui suivent la validation.

## Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité

Le système de Gestion des risques et l'adéquation du système de gouvernance sont intégralement assurés par les équipes d'AFI ESCA Luxembourg.

La mise en place des outils de gouvernance et de contrôle permet un suivi, une maîtrise, une évaluation et une actualisation en temps réel de l'ensemble des risques auxquels AFI ESCA Luxembourg est confronté, quelle que soit leur famille de rattachement :

- Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance : risques techniques, de souscription, de provisionnement, de réassurance, etc ;
- Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière : risques de solvabilité, de gestion d'actifs, d'endettement, d'adéquation actif / passif ;
- Risques de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs : risques de fraudes, produits et pratiques commerciales, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution et gestion des processus, etc. ;
- Risques stratégiques et environnementaux : risques relatifs au pilotage de l'entreprise, aux risques de réputation directe et aux risques générés par l'environnement de l'entreprise et aux risques émergents.

L'analyse régulière des risques ici mentionnés par toutes les parties prenantes permet la mise en œuvre de plans d'actions visant à réduire de manière significative leur probabilité de survenance ainsi que leur impact sur AFI ESCA Luxembourg, qu'il soit d'ordre financier ou d'image / réputation.

## Appétence aux risques et Besoin Global de Solvabilité

Afin d'optimiser la gestion du capital au sein du groupe AFI ESCA, la stratégie est d'assurer la solidité financière au niveau groupe, et non au niveau des entités solo, qui peuvent toujours bénéficier de recapitalisation ou d'autres actions de la part d'AFI ESCA Holding si nécessaire. La limite d'appétence

sur le ratio de Solvabilité 2 a été fixée à 125 % pour les entités solos dont fait partie AFI ESCA Luxembourg.

Pour AFI ESCA Luxembourg, le Besoin Global de Solvabilité repose sur :

- L'évaluation prospective de la solvabilité selon la formule standard, y compris en situation de stress, qui tient compte des contraintes découlant de l'appétence aux risques ;
- L'analyse du profil de risque et la définition de plans d'actions via une cartographie intégrant l'ensemble des risques jugés significatifs et qui ne sont pas ou mal pris en compte dans le SCR ;
- La mesure des écarts du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes de la formule standard ;
- Les actions futures du management en gestion du profil de risque ;
- Profil de risque.

A l'issue de ces travaux de Gestion des risques, il est vérifié que l'exigence de capital définie selon la stratégie de risque de l'entreprise est respectée. A défaut, un plan de remédiation est mis en place (cf. E.2.). L'analyse des risques majeurs non pris en compte par la formule standard sont mitigés par les actions du management. La formule standard est adéquate.

#### **B.4 Système de Contrôle Interne**

##### Description du système de Contrôle Interne

Le Contrôleur Interne, rattaché à la direction générale, a pour mission de veiller au bon fonctionnement du dispositif de Contrôle Interne et de Gestion des Risques. Son périmètre d'intervention a été défini afin de couvrir l'ensemble des activités de la compagnie. La méthodologie est inspirée de celle d'AFI ESCA France, ceci dans le respect du principe de proportionnalité et afin de minimiser les coûts.

L'activité du Contrôle Interne revêt plusieurs aspects :

- ✓ L'activité Contrôle Interne qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne ainsi qu'à promouvoir le Contrôle Interne au sein des Directions Opérationnelles afin de déployer une véritable culture de gestion du risque et du contrôle ;
- ✓ L'activité de Gestion des Risques par la production, l'actualisation et le suivi des cartographies des risques de l'entreprise ;
- ✓ L'analyse et le suivi des incidents remontés par la gestion opérationnelle ;
- ✓ La définition et le suivi de plans d'actions visant à réduire les vulnérabilités identifiées ;
- ✓ Le suivi des recommandations ;
- ✓ La réalisation de missions ponctuelles, à la demande de la direction générale.

Le Contrôle Interne pourra être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques.

##### Mise en œuvre de la fonction de vérification de la Conformité

La fonction Conformité a pour objectif de prévenir le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, d'atteinte à la réputation et de perte financière lié au non-respect de dispositions légales, réglementaires, de normes professionnelles ou déontologiques. AFI ESCA Luxembourg a mis en place une fonction Conformité adaptée à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques

de non-conformité auxquels ses activités l'exposent. Elle couvre l'ensemble de ses activités et est déployée à tous les niveaux de l'entreprise.

La responsabilité de la fonction Conformité est attribuée au « Compliance Officer », rattaché hiérarchiquement au Directeur Général. Il participe au Comité exécutif.

Les travaux d'analyse liés à la conformité sont assumés par le « Compliance Officer » : son rôle est de signaler les points de non-conformité et de donner les lignes directrices des travaux de mise en conformité nécessaires.

## **B.5 Fonction d'Audit Interne**

Un niveau de contrôle supplémentaire est assuré par l'Audit Interne, qui a pour vocation d'apporter une vision indépendante et objective sur le degré de maîtrise des opérations de la société.

Le dispositif d'Audit Interne mis en place par AFI ESCA Luxembourg est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent. Il couvre l'ensemble de ses activités et est déployé à tous les niveaux de l'entreprise.

### Organisation et fonctionnement

Le rôle et les missions de l'Audit Interne sont détaillés au sein de la Charte d'Audit Interne validée par le comité d'audit. L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif d'Audit Interne mis en place au sein d'AFI ESCA Luxembourg sont décrits au sein d'une Politique dédiée approuvée par le Conseil d'Administration.

L'Audit Interne a pour rôle d'évaluer la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle mis en place par AFI ESCA Luxembourg. Par ses recommandations, il contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Il a notamment pour mission :

- ✓ D'évaluer la pertinence et l'efficacité des processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- ✓ D'évaluer la maîtrise des processus opérationnels et fonctionnels ainsi que leur adéquation avec les préoccupations stratégiques, opérationnelles et financières de l'organisation ;
- ✓ De s'assurer de l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites ;
- ✓ De proposer des axes d'amélioration.

Afin de garantir son indépendance, l'Auditeur Interne rapporte au Responsable de l'Audit Interne Groupe.

L'Audit Interne réalise ses travaux dans le cadre des six grands processus d'AFI ESCA Luxembourg, définis par le comité d'audit :

- ✓ Le processus commercial, affaires nouvelles et suivi de portefeuille, développement, international ;
- ✓ Le processus client ;
- ✓ Le processus gestion des cotisations (émission, encaissement) et des prestations (ouverture, instruction et paiement) ;
- ✓ Le processus d'inventaire et de comptabilité, la réassurance ;
- ✓ Le processus de gestion d'actifs et l'ALM ;
- ✓ Le processus de solvabilité et contrôle des risques.

L'Audit Interne établit au cours du quatrième trimestre un Plan d'Audit annuel pour l'année calendaire à venir. Ce Plan d'Audit annuel définit les missions d'audit à mener ainsi que leur planification. Le Plan d'audit annuel fait l'objet d'une approbation par le comité d'audit avant la fin de l'année.

L'Audit Interne établit au moins une fois par an un point d'avancement de la réalisation du Plan d'audit annuel. Ce document fait l'objet d'une présentation au comité d'audit.

L'Audit Interne peut également être sollicité par la direction générale, le comité d'audit ou le Conseil d'administration pour conduire des missions non prévues au Plan d'audit annuel, en réponse à une situation d'urgence ou sur un sujet spécifique.

L'Audit Interne informe le comité d'audit du lancement et de l'avancée de ses travaux, communique le rapport final et en présente les conclusions et recommandations en séance. Les recommandations font l'objet d'un suivi qui fait partie intégrante du Plan d'Audit annuel et qui est présenté périodiquement au comité d'audit.

Dans sa Charte de fonctionnement, le comité d'audit prévoit que l'Audit Interne est membre participant.

### Indépendance de l'Audit Interne

Fonctionnellement, l'Audit Interne rapporte au Président du comité d'audit. Le comité d'audit approuve le Plan d'audit annuel et suit ses travaux.

Ce positionnement garantit à l'Audit Interne l'indépendance nécessaire à l'exercice de sa fonction.

## **B.6 Fonction Actuarielle**

### Organisation opérationnelle

La fonction actuarielle opérationnelle est assurée par une ressource interne dédiée.

### Périmètre d'intervention

Ses missions sont de :

- ✓ Coordonner le calcul des provisions techniques et garantir leur fiabilité ;
- ✓ Emettre un avis sur la politique de souscription ;
- ✓ Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Au-delà de ces missions, le responsable de la fonction Actuarielle est amené à intervenir sur tout domaine impactant les équilibres techniques de la société.

### Conception et tarification des produits

L'organisation, la gouvernance et le suivi du dispositif mis en place par AFI ESCA Luxembourg pour concevoir et tarifier ses produits sont détaillés au sein de la Politique sur le risque de souscription et de provisionnement.

Le Service Actuariat est le garant de la rentabilité technique des produits, par le biais de la définition des tarifications et de leurs conditions d'application. Il intervient dans la politique de la souscription au moment de la définition des produits, du suivi des résultats des activités et de la mise en place et du suivi de la réassurance.

Le Service Actuariat coordonne les échanges avec les réassureurs pour définir la politique de souscription s’appliquant aux affaires dépassant la rétention de la Compagnie. Sur ce périmètre, le réassureur peut être amené à proposer de lui-même les tarifications, les conditions d’applications et les termes des documents à utiliser.

Ce dispositif s’inscrit dans l’organisation pilotée par la direction générale pour la mise en œuvre du plan stratégique. Celle-ci définit notamment les orientations produits et tarifaires devant être mises en œuvre par les différents intervenants aux processus de création et de tarification des produits.

#### Les provisions techniques

Le Service Actuariat définit et met en application les méthodes de provisionnement propres à chaque risque assuré par la compagnie afin de garantir la pérennité de l’entreprise. Ce provisionnement s’inscrit dans une démarche réglementaire et fait également l’objet d’un contrôle par les auditeurs externes.

Le calcul des provisions est, sauf exception, automatisé par le biais de programmes développés dans les systèmes de gestion, sous le contrôle du Service Actuariat.

#### La politique de réassurance

Le Service Actuariat coordonne les échanges avec les réassureurs pour définir la politique de souscription s’appliquant aux affaires dépassant la rétention de la Compagnie. Sur ce périmètre, le réassureur peut être amené à proposer de lui-même les tarifications, les conditions d’applications et les termes des documents à utiliser.

### **B.7 Sous-traitance**

Le dispositif de pilotage et de suivi des activités externalisées est détaillé dans la politique sur la sous-traitance telle que validée par le Conseil d’administration. Conformément aux dispositions de cette politique, les activités externalisées sont réparties entre les activités critiques et les activités non critiques.

Une activité critique est définie comme une activité ou une fonction essentielle aux activités d’AFI ESCA Luxembourg au point que l’entreprise ne serait pas en mesure de fournir ses services en l’absence de cette fonction ou activité.

Les activités critiques externalisées par AFI ESCA Luxembourg sont les suivantes :

<b>Hors Groupe AFI ESCA</b>	
Délégation de l’administration des fonds interne collectifs (calcul de VNI)	Luxembourg
Infrastructure informatique	Luxembourg
Outil de screening	Luxembourg
Fonction de support RH : calcul des salaires	Luxembourg

<b>Groupe AFI ESCA</b>	
Plateforme intégrée de gestion des contrats et des actifs UC	Luxembourg
Fonction Investissement, Actuarielle et d’Audit Interne	France
Comptabilité titres en lien avec la fonction Investissement, assistance dans le Contrôle Interne, missions en lien avec l’informatique et la gestion de bases de données	France
Gestion des actifs de couverture technique des fonds euros	France

## **B.8 Autres informations**

Néant.

## C. Profil de risque

---

Entré en vigueur le 1er janvier 2016, le régime prudentiel Solvabilité 2 a notamment pour fonction d'amener les assureurs à évaluer leur solvabilité une fois par an au moins, suivant des règles édictées par des spécifications techniques dédiées.

La solvabilité est vue comme le ratio entre les fonds propres (en vision économique) dont dispose l'entreprise, et un montant de risque global, nommé SCR, qui correspond au montant de pertes que la société pourrait encaisser au cours de l'année à venir, si un choc de probabilité 0,5 % affectant tous les postes de risque de l'entreprise survenait.

AFI ESCA Luxembourg est exposée aux risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnel, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessous. Son SCR s'établit à **82,2 M€** au 31/12/2023.

### **C.1 Risque de souscription**

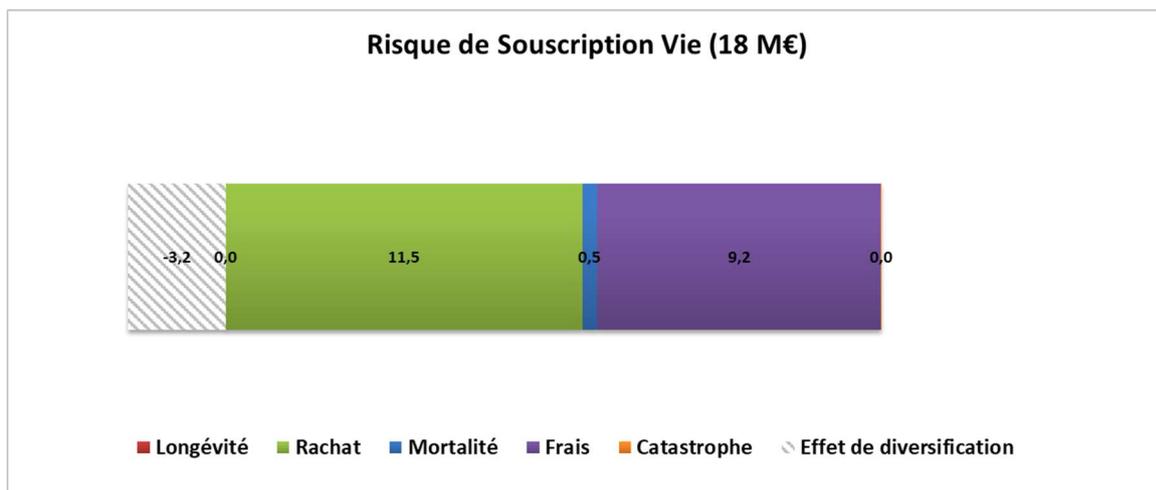
Le risque de souscription correspond au risque de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance. Le risque de souscription d'AFI ESCA Luxembourg provient de son activité en assurance vie liée à l'épargne.

#### Risque Vie

Le risque de souscription Vie correspond à une agrégation des risques suivants :

- ✓ Risque de longévité : application immédiate, et sur long terme, d'une baisse de 20 % des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la longévité représente un risque ;
- ✓ Risque de mortalité : application immédiate, et sur le long terme, d'une hausse de 15 % des taux de mortalité. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque ;
- ✓ Risque de rachat : le scénario retenu dépend de la ligne d'activité (hausse des taux, baisse des taux ou rachats massifs) ;
- ✓ Risque de frais : les frais de gestion d'AFI ESCA Luxembourg augmentent de 10 %, dans un contexte où l'inflation est plus élevée que prévue initialement (augmentation du taux d'inflation de 1 %) ;
- ✓ Risque de catastrophe : il consiste en une hausse absolue de 0,15 % des taux de mortalité lors de l'année à venir. Le choc ne s'applique qu'aux contrats pour lesquels la mortalité représente un risque.

Le chargement au titre du risque de souscription Vie s'élève à **18,0 M€** pour AFI ESCA Luxembourg au 31/12/2022. Il se décompose ainsi :



## **C.2 Risque de marché**

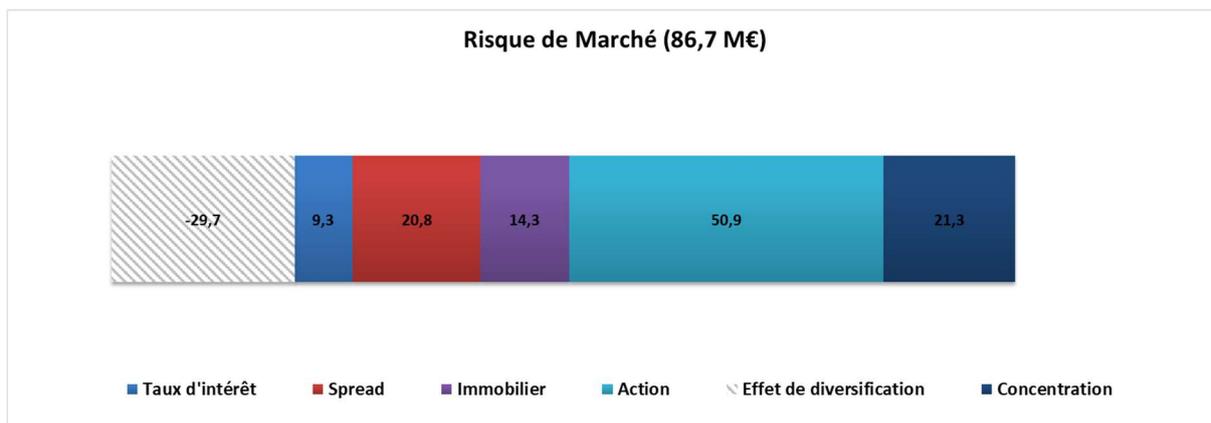
Il est constitué par une agrégation des chocs affectant les marchés financiers qui conduisent à une dégradation de la valeur des placements d'AFI ESCA Luxembourg.

Dans ces scénarios, les taux de rendement futur du portefeuille titres sont révisés à la baisse.

Les chocs constituant le risque de marché sont les suivants :

- ✓ Risque de taux : baisse relative des taux allant de -20 % pour les maturités long-terme à -75 % pour les maturités court-terme ;
- ✓ Risque action : chute instantanée de 45,88 % de la valeur des actions UE, de 22 % de la valeur des participations UE, et de 55,88 % et 22 % des valeurs respectives des actions et participations hors UE ;
- ✓ Risque immobilier : chute instantanée de 25 % de la valeur de l'immobilier ;
- ✓ Risque de spread : il vise à mesurer le montant de perte en cas de défaut de paiement de la part de l'émetteur d'une obligation. Le choc est appliqué pour chacune des obligations présentes dans le portefeuille titres. Son montant dépend de l'évaluation de la solvabilité de l'émetteur (rating) et de la durée de l'obligation ;
- ✓ Risque de change : chute instantanée de 25 % de la valeur des titres n'étant pas cotés en euro ;
- ✓ Risque de concentration : application d'un choc aux titres représentant plus de 1,5 % du portefeuille d'actifs, d'un montant variant en fonction du rating et de l'émetteur.

Le risque de marché calculé via la formule standard s'élève à **86,7 M€** au 31/12/2023. Il se décompose ainsi :



### **C.3 Risque de crédit**

Le bilan d'AFI ESCA Luxembourg fait apparaître des créances. Le risque de crédit a pour but de capter la probabilité que ces créances ne soient pas intégralement recouvrées, du fait d'un défaut de paiement du débiteur.

Le montant du choc dépend de la devise dans laquelle la créance est exprimée, et de l'évaluation de la solvabilité de la contrepartie (par exemple le rating, s'il s'agit d'une entreprise). Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.6 des spécifications techniques).

Le risque de crédit s'élève à **3,9 M€** au 31/12/2023.

### **C.4 Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure d'honorer des demandes de liquidité futures prévues ou imprévues provenant d'engagements d'assurance envers les assurés, à cause de l'impossibilité de vendre des actifs dans un calendrier adapté.

Il a été mis en place un mandat pour les activités financières avec une société de gestion visant entre autres choses à limiter les investissements dans des titres peu liquides. Le respect de ce mandat est suivi régulièrement. Le mandat établit notamment un montant minimal de trésorerie à avoir à disposition à tout moment de l'année.

En dehors de ce mandat, les actifs peu ou pas liquides font l'objet d'un suivi spécifique réalisé par le Directeur Finance Groupe ; il en rend compte régulièrement auprès du Comité d'Investissement Groupe.

En outre, il est procédé au moins une fois par an à une étude prospective des flux de trésorerie futurs de la société, afin d'anticiper d'éventuels manques de liquidités dans les trimestres à venir. Ces travaux sont présentés au Comité des risques et au comité d'audit. Ils conduisent le cas échéant à une modification de la structure des placements financiers, afin de limiter la probabilité que le risque ne se produise.

### **C.5 Risque opérationnel**

Le risque opérationnel est appréhendé par la cartographie des risques (cf. § B.3.).

Conformément à la Directive Solvabilité 2, le risque opérationnel correspond au risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance d'un système, d'un processus interne, d'une personne ou encore d'un événement extérieur. Celui-ci n'inclut pas les risques provenant des décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation.

Il est calculé comme le maximum entre le produit d'un pourcentage de risque appliqué aux primes de l'exercice achevé et d'un coefficient appliqué au Best Estimate. Un chargement supplémentaire intervient si la croissance annuelle du chiffre d'affaires dépasse 20 %.

Il est évalué suivant la formule standard (article SCR.3 des spécifications techniques).

Le risque opérationnel s'élève à **2,9 M€** au 31/12/2023.

#### **C.6 Autres risques importants**

Néant.

#### **C.7 Autres informations**

Néant.

## **D. Valorisation à des fins de Solvabilité**

---

### **D.1 Actifs**

Le total de l'actif du bilan d'AFI ESCA Luxembourg au 31/12/2023 selon le référentiel Solvabilité 2 s'élève à **1 437,2 M€**.

#### Placements

Dans le référentiel Solvabilité 2, les placements financiers sont exprimés en valeur boursière, ou, pour les actifs non cotés, au prix auquel ils pourraient raisonnablement être cédés. Ils s'élèvent à **1 394,1 M€** au 31/12/2023.

Cette méthodologie diffère des comptes sociaux, dans lesquels les placements sont comptabilisés à la valeur d'achat. Les investissements sont valorisés à **1 397,1 M€** dans les comptes sociaux.

L'écart de valorisation des placements entre ces deux référentiels correspond à la moins-value latente sur les titres financiers. Elle s'élève à **3,0 M€** au 31/12/2023.

#### Autres actifs

Pour ce qui est des autres actifs, et à l'exception de la réassurance, la valorisation Solvabilité 2 repose sur la notion de juste valeur, à savoir que les actifs sont inscrits au montant auquel ils pourraient être vendus en date d'élaboration des comptes. Les autres actifs (qui incluent la trésorerie) s'établissent à **39,7 M€** à fin 2023.

Le bilan prudentiel fait également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspondent au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

Les actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable qu'AFI ESCA Luxembourg disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31/12/2023, le montant des impôts différés s'élève à **3 M€**.

#### Qualité des données

Le portefeuille de placements financiers est traité titre par titre.

Les Organismes de Placement Collectif (OPC) sont traités par transparence, conformément aux recommandations techniques.

Cinq grandes familles de titres sont prises en compte dans les calculs :

- ✓ Obligations (à taux fixe, variable, ou les deux) ;
- ✓ Actions ;
- ✓ Participations ;
- ✓ Immobilier ;
- ✓ Monétaire.

Ces familles correspondent à la physionomie du portefeuille titres à fin 2023. Le tableau ci-dessous présente les taux de transparence en encours et en nombre d'OPC transparents.

	2022	2023
Encours OPC transparisés	853,10	764,21
Encours OPC	853,10	764,21
Taux de transparisation	100,0%	100,0%
Nombre d'OPC transparisés	1 340	1 337
Nombre OPC	1 340	1 337
Taux de transparisation	100,0%	100,0%

## **D.2 Provisions techniques**

### Meilleure estimation

Les provisions techniques sont calculées dans les comptes Solvabilité 2 par la méthode de la meilleure estimation (Best Estimate). Celle-ci consiste à projeter le portefeuille de contrats afin d'évaluer les flux futurs qu'ils vont engendrer (règlement des sinistres par exemple). Les hypothèses retenues pour ces calculs correspondent à la vision la plus fidèle possible de la vie des contrats : elles s'appuient sur les tables réglementaires adaptées au risque concerné, et sur le retour d'expérience dont AFI ESCA Luxembourg dispose au travers des exercices antérieurs.

Parmi les différences de méthodologie avec les provisions techniques des comptes sociaux, figure notamment la prise en compte du versement de participation aux bénéficiaires futurs aux contrats disposant de l'option. Ces calculs sont effectués sur 40 ans et dans 1 000 environnements financiers différents, afin de capter au mieux l'impact des marchés boursiers sur la vie des contrats, notamment sur l'épargne, en euros comme en unités de comptes. La moyenne des 1 000 résultats ainsi obtenus constitue le Best Estimate.

#### a) La qualité des données

Les calculs sont effectués contrat par contrat. Leurs caractéristiques sont récupérées depuis les logiciels de gestion de la société.

Les bases de données informatiques correspondantes ainsi que les différents travaux des services Actuariat et de Gestion sont alors exploités dans le but de répondre à la demande de meilleure estimation de la vie future du portefeuille.

Pour les poches en unités de compte, l'actif sous-jacent est traité par transparisation, et est ainsi traité comme un panachage des types de titres suivants :

- ✓ Obligations
- ✓ Actions
- ✓ Immobilier
- ✓ Monétaire

#### b) Hypothèses retenues au passif

Aucune souscription nouvelle de contrats n'est prise en compte lors des calculs. Les contrats sont projetés sur une durée de 40 ans, date à laquelle 99% du portefeuille est éteint. A cet horizon, les contrats restant encore en cours font l'objet d'un remboursement immédiat, à hauteur de leur valeur de rachat du moment

### c) Les scénarios financiers

Un générateur de scénarios, exploité par le cabinet de conseil en actuariat ADDACTIS France, fournit les 1 000 trajectoires financières servant aux calculs.

Ce générateur utilise la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31/12/2023 ainsi que l'historique des marchés financiers, tout en s'appliquant à prendre en compte les corrélations existantes entre les différents indices. En 2023, ces scénarios intègrent également la correction pour volatilité publiée par l'EIOPA en janvier 2024.

Les scénarios sont fournis pour chacun des quatre indicateurs suivants :

- ✓ Les courbes des taux ;
- ✓ Le marché action ;
- ✓ Le marché immobilier ;
- ✓ L'inflation.

Des contrôles sont réalisés afin de vérifier que les 1 000 scénarios respectent bien les conditions spécifiées par la réglementation.

### d) La participation aux bénéfices

La projection des portefeuilles d'AFI ESCA Luxembourg implique la revalorisation future des contrats en euros. Deux effets de revalorisation sont pris en compte :

- ✓ Les intérêts garantis ou techniques, définis contractuellement ;
- ✓ La participation aux bénéfices discrétionnaire, laquelle dépend des résultats financiers de la société.

Les rendements financiers futurs dépendent de l'environnement économique sous lequel on se place. C'est dans ce cadre qu'interviennent les 1 000 scénarios financiers. Ceux-ci permettent de projeter autant de rendements futurs imaginables, et d'évaluer la participation aux bénéfices qu'AFI ESCA Luxembourg pourrait délivrer à ses assurés dans chacun de ces cas.

La politique de placements joue également un rôle dans les rendements financiers obtenus. La situation du portefeuille titres à fin 2023 étant parfaitement en phase avec le mandat de gestion, il a été décidé dans les projections de maintenir cette allocation constante dans le temps. Les flux de trésorerie futurs sont ainsi investis dans des titres financiers tels que les pourcentages d'actions, d'obligations, d'immobilier et de monétaire et demeurent identiques à ceux au 31/12/2023.

### e) Les résultats

Les projections présentées ci-dessus aboutissent à une meilleure estimation (Best Estimate y compris marge de risque) de **1 317,3 M€**, correspondant à la moyenne de 1 000 scénarios financiers étudiés. Sa ventilation par activité est la suivante :

(en M€)	BEL	Marge pour risque	Provisions S2	Provisions comptables	Δ
Epargne en unités de compte	1 018,1	4,3	1 022,4	1 027,5	-0,5%
Epargne euro	288,4	6,5	294,9	310,3	-5,0%
<b>TOTAL</b>	<b>1 306,5</b>	<b>10,8</b>	<b>1 317,3</b>	<b>1 337,8</b>	<b>-1,5%</b>

### Marge de risque

Aux provisions techniques s'ajoute dans les comptes Solvabilité 2 une marge de risque, afin de prendre en compte la possibilité que la vie future des contrats ne se passe pas comme imaginé lors des calculs de meilleure estimation. Par exemple, la sinistralité pourrait s'avérer à l'avenir différente de celle imaginée à partir des données historiques.

Cette marge de risque correspond donc à une marge de prudence. Elle est calculée à partir du profil de risque de la société, présenté dans la partie C du présent rapport.

Elle s'élève à **10,8 M€** pour AFI ESCA Luxembourg au 31/12/2023.

### Utilisation de la correction pour volatilité (VA)

La correction pour volatilité ou Volatility Adjustment fournie par l'EIOPA est intégrée à la courbe des taux sans risque, elle vise à mesurer l'écart entre le niveau constaté des taux sans risque et le niveau « potentiel » de ceux-ci, à anticiper les variations potentielles des taux d'intérêt et atténuer l'impact de celles-ci sur les fonds propres économiques et le SCR de l'organisme.

Au 31/12/2023, la correction pour volatilité représente 20 bps contre 19 bps à fin 2022. L'effet VA est quasiment identique à celui constaté au 31/12/2022. La sensibilité du ratio de solvabilité à ce paramètre a été évaluée. Les résultats figurent ci-après.

En M€	Avec VA	Sans VA	Ecart	Ecart en %
Best Estimate	1 306,5	1 309,6	3,1	0,2%
Marge de Risque	10,8	10,5	-0,3	-3,2%
Provisions Techniques SII	1 317,3	1 320,0	2,7	0,2%
Fonds propres disponibles	87,5	85,4	-2,0	-2,4%
Fonds propres éligibles pour le SCR	97,5	95,4	-2,0	-2,1%
SCR	82,2	84,6	2,4	2,8%
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>119%</b>	<b>113%</b>	<b>-6 pts</b>	<b>-5,1%</b>
Fonds propres éligibles pour le MCR	97,5	95,4	-2,0	-2,1%
MCR	20,6	21,1	0,6	2,8%
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>474%</b>	<b>451%</b>	<b>- 23 pts</b>	<b>-5,1%</b>

### **D.3 Autres passifs**

De même que les actifs, les autres passifs sont évalués à partir de la notion de juste valeur, à savoir le montant auquel ils pourraient être vendus à la date de clôture.

Les autres passifs s'établissent à **24,4 M€** à fin 2023.

Les comptes Solvabilité 2 font également apparaître un poste d'impôts différés, qui correspond au montant d'impôts que la société devrait payer à l'avenir si les projections effectuées lors du calcul des provisions techniques venaient à se réaliser.

Les passifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable qu'AFI ESCA Luxembourg disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31/12/2023, les impôts différés passifs s'élèvent à **7,9 M€**.

#### **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

Néant.

#### **D.5 Autres informations**

Néant.

## E. Gestion du capital

Le SCR (Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis) est évalué selon la formule standard telle que décrite dans le Règlement délégué UE 2015/35. Les fonds propres et le SCR sont évalués sans prendre en compte les mesures transitoires autorisées.

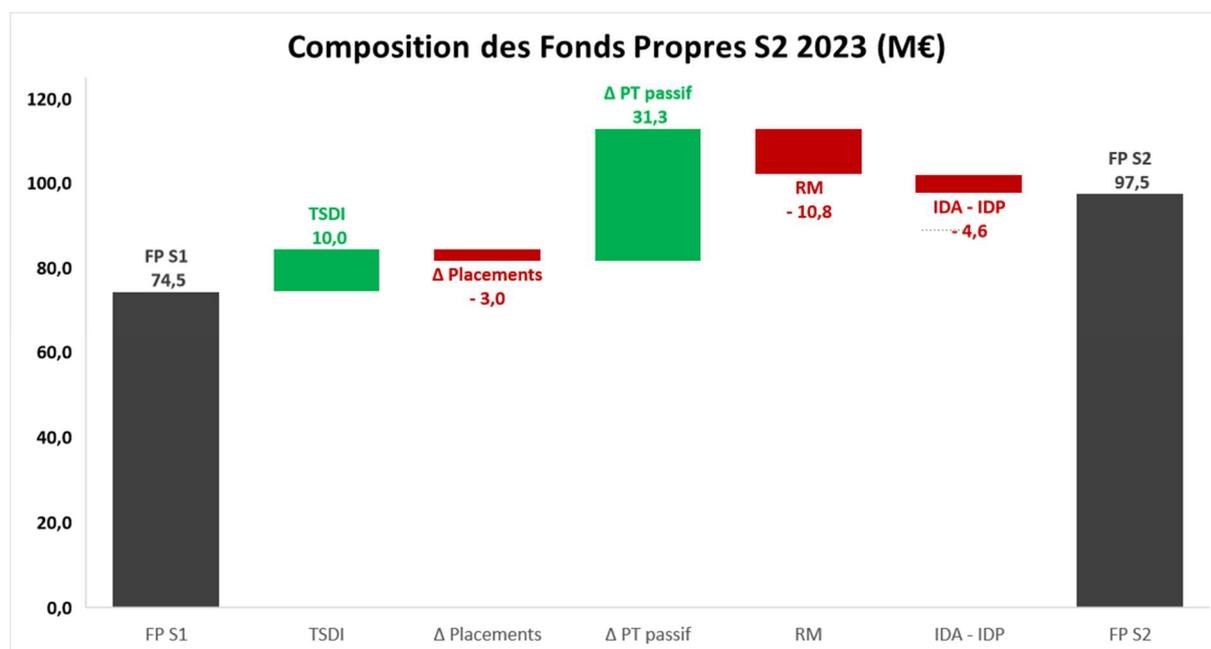
Par ailleurs, la mesure consistant à utiliser le correcteur de volatilité (Volatility Adjustment) est prise en compte depuis l'exercice 2020.

### E.1 Fonds propres

#### Principaux éléments de fonds propres et évolution attendue

Les fonds propres sont obtenus par différence des actifs et passifs de la société, avant prise en compte éventuelle de passifs subordonnés (dettes sans échéance auprès de l'actionnaire, remboursables après tous les créanciers).

Les fonds propres éligibles à la couverture des ratios s'élèvent à **97,5 M€**, contre **74,5 M€** selon les comptes sociaux de la compagnie. Les différences de valorisation, développées dans la partie B du présent rapport, s'établissent ainsi :



Les fonds propres comptables comprennent les éléments suivants :

- ✓ Le capital social et primes liées, pour un montant de 62 M€ ;
- ✓ Le résultat de l'exercice 2023 : 0,35 M€ ;
- ✓ Les réserves et le report à nouveau : 10,9 M€ ;
- ✓ La prime de fusion : 1,3 M€.

Les fonds propres Solvabilité 2 reprennent ces éléments. S'y ajoutent :

- ✓ Les titres subordonnés à durée indéterminée : 10,0 M€ ;
- ✓ La réserve de réconciliation : 13 M€.

La réserve de réconciliation est l'écart entre les fonds propres Solvabilité 2 et les fonds propres comptables. Elle est la résultante de la différence dans la méthode de valorisation selon Solvabilité 2 des placements et des provisions techniques, nette de taxes, à laquelle s'ajoute une marge de risque (voir explication au point D.2 e).

Les éléments de fonds propres de base sont classés sous Solvabilité 2 selon les niveaux indiqués dans les articles 93 et 94 de la Directive 2009/138/CE :

- ✓ Le niveau 1 correspond à un élément en permanence disponible ou pouvant être appelé sur demande pour absorber totalement des pertes exposées soit dans le cadre d'une exploitation continue soit dans le cadre d'une liquidation. Dans le cadre d'une liquidation, son montant doit, en outre, être intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- ✓ Le niveau 2 correspond à un élément dont le montant total est, dans le cadre d'une liquidation, intégralement disponible et affecté totalement au règlement intégral des engagements d'assurance vis-à-vis des preneurs et des bénéficiaires de contrat d'assurance, sans que le détenteur puisse en demander le remboursement ;
- ✓ Le niveau 3 est affecté à un élément ne remplissant pas les critères pour être classé en niveau 1 ou en niveau 2.

Des limites quantitatives d'éligibilité s'appliquent aux fonds propres de base pour couvrir le SCR et le MCR (Minimum Capital Requirement ou minimum de capital requis).

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont constitués par :

- a) au moins 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- b) au plus 15 % des éléments de fonds propres classés en Tier 3 ;
- c) au plus 50 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2 et Tier 3.

Les fonds propres éligibles à la couverture du MCR sont constitués par :

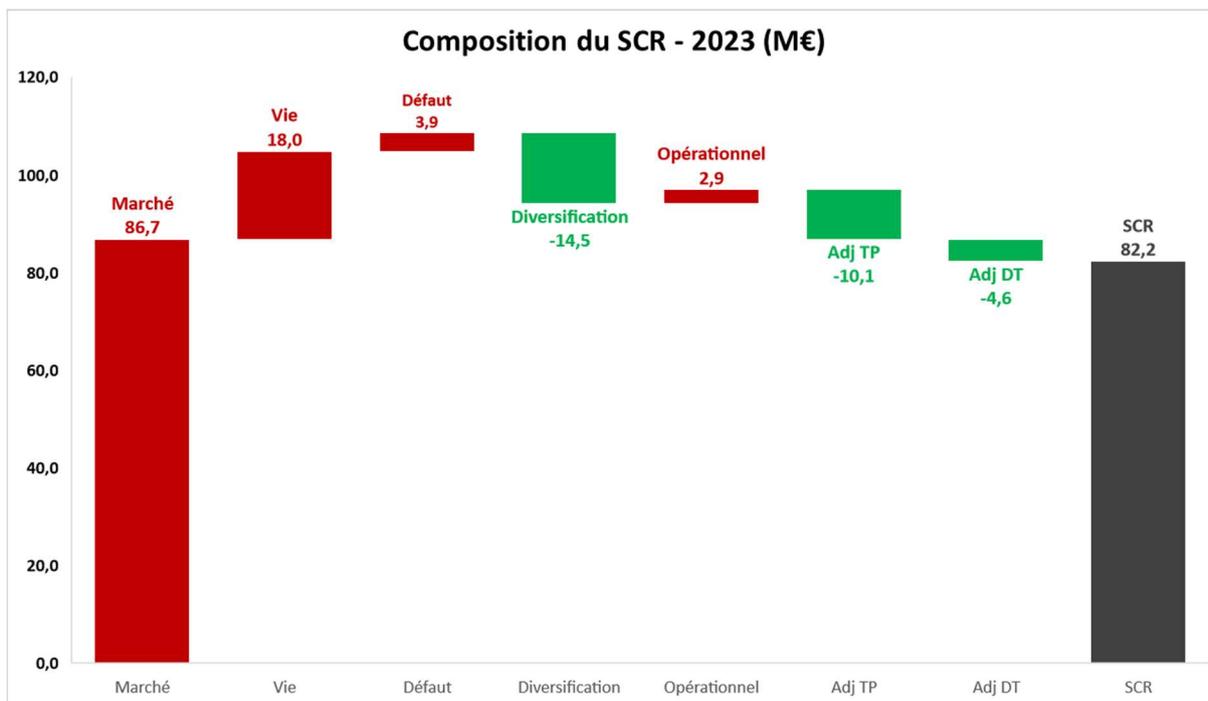
- a) au moins 80 % des éléments de fonds propres classés en Tier 1 ;
- b) au plus 20 % des éléments de fonds propres classés en Tier 2.

Les éléments constitutifs des fonds propres Solvabilité 2 relèvent tous du niveau 1 pour un montant de 97,5 M€.

## **E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**

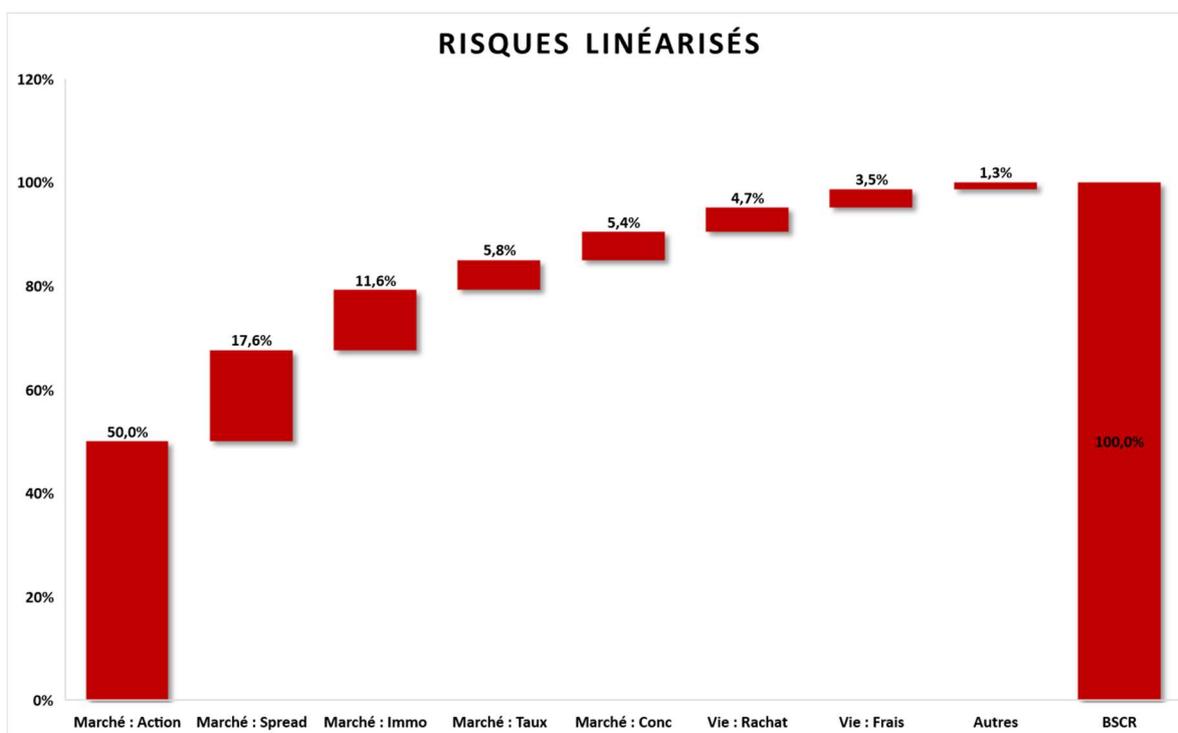
### Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR représentant le montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 0,5 % est évalué à **82,2 M€** au 31/12/2023. Il se décompose de la manière suivante :



Les risques financiers de marché sont les plus élevés pour AFI ESCA Luxembourg. Cela correspond à la part importante d'actif en face des fonds propres et des fonds Euro. Le risque de souscription Vie représente essentiellement l'exposition d'AFI ESCA Luxembourg au risque de rachat massif qui est une conséquence de la hausse des taux. La définition des différents risques est expliquée ci-avant au chapitre C. et l'explication sur l'évolution de la composition du SCR ci-après.

Une linéarisation de l'ensemble des SCR modulaires permet d'identifier le poids relatif de chaque risque.



Parmi les huit SCR sous-modulaires calculés, le risque action représente à lui seul 50% du BSCR. En ajoutant les risques spread et immobilier, on obtient plus de 75% de BSCR. Cette année, on note une

forte hausse du risque action due à l'augmentation de l'encours UC ainsi qu'au traitement donné au titre SB Participation qui est soumis à un choc action de 49% contre 22% en 2022. Cette augmentation est accentuée par le dampener action positif contrairement à 2022. Le risque de concentration est en diminution par le traitement en transparence du titre SB Participation. Il est désormais considéré 2 émetteurs pour ce titre.

#### Evolution attendue du SCR

Le SCR projeté en N+1 à partir du modèle ORSA 2022 (se basant sur la situation au 31/12/2022 et les hypothèses de production associées) s'établit à **73,2 M€**. Le SCR au 31/12/2023 est finalement **12 % inférieur** aux prévisions.

en M€	ORSA 2022	Réel 2023	Ecart
SCR	73,2	82,2	12%

La différence avec le business plan s'explique par :

- ✓ Plus d'absorption par la PB du fait de la hausse des taux ;
- ✓ Une baisse du choc sur les actions due à la baisse du dampener ;
- ✓ Une diminution de l'encours UC.

#### Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR correspond au montant de pertes en cas d'occurrence d'une crise ayant une probabilité de 15 %. Il est interprété comme le montant minimal de fonds propres Solvabilité 2 que la société d'assurance doit détenir pour pouvoir exercer son activité. S'il n'est pas couvert, un plan de redressement est mis en place, lequel peut prendre la forme d'une augmentation de capital ou encore de réorientations stratégiques dans le but de réduire les risques.

Le MCR est initialement calculé comme la fonction linéaire d'un ensemble ou d'un sous-ensemble des variables suivantes : primes émises, provisions techniques ou capitaux sous risque.

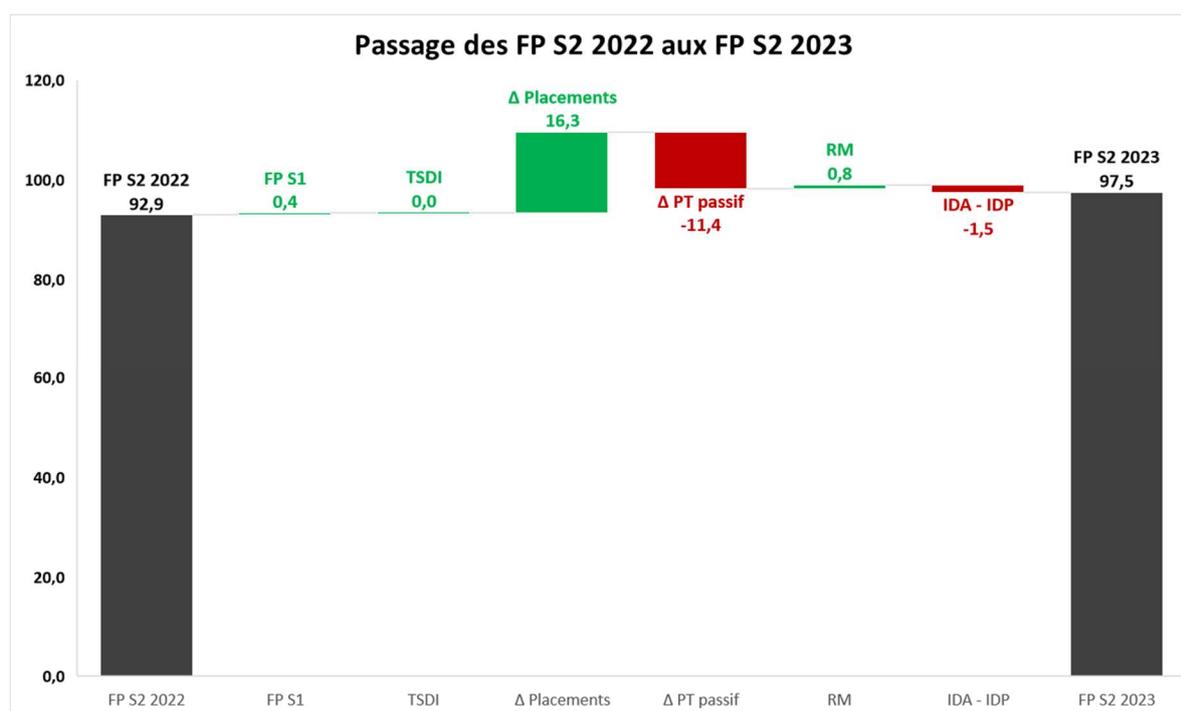
Il est égal à **20,6 M€** pour AFI ESCA Luxembourg au 31/12/2023.

#### Ratios de couverture

Les ratios de couverture des SCR et MCR sont respectivement de 119 % et 474 % à fin 2023.

<u>en M€</u>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Fonds Propres Économiques	82,9	87,5
Titres Subordonnés	10,0	10,0
Fonds Propres Éligibles	92,9	97,5
SCR	64,9	82,2
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>143%</b>	<b>119%</b>
Titres Subordonnés	10,0	10,0
Fonds Propres Éligibles	92,9	97,5
MCR	16,1	20,6
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>576%</b>	<b>474%</b>

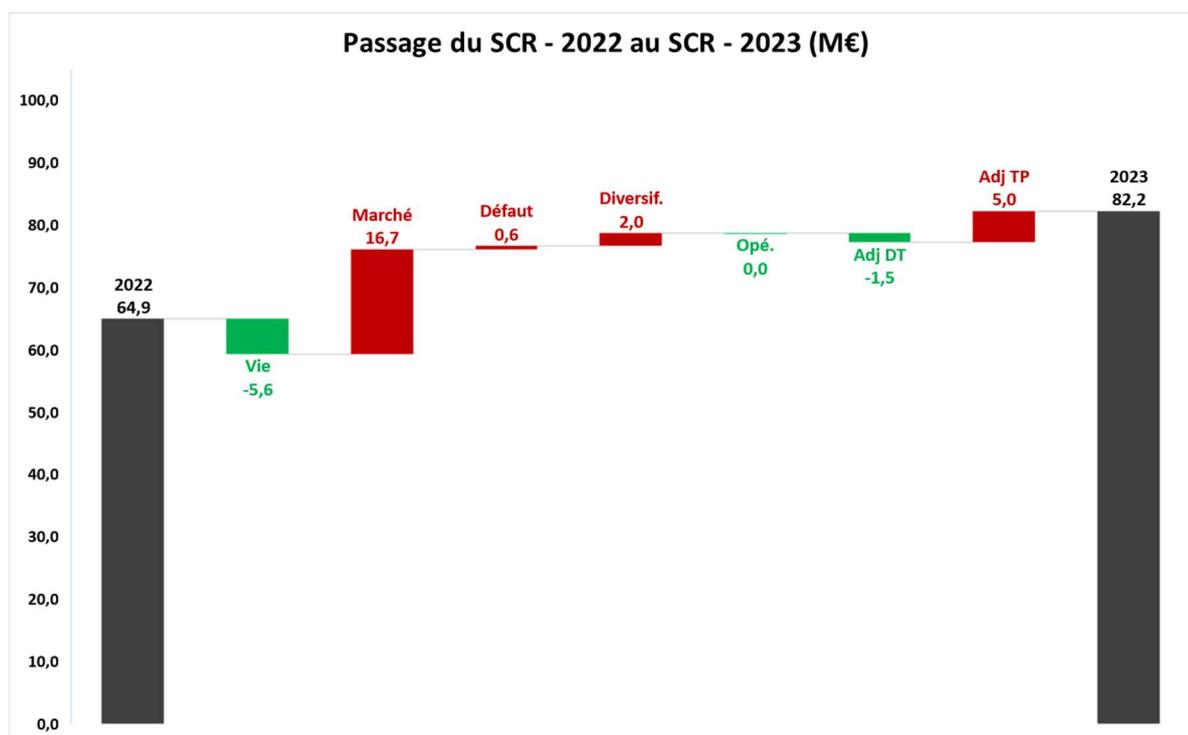
Le passage des fonds propres économiques 2022 à ceux de 2023 est illustré dans le graphe ci-après.



Les fonds propres économiques ont augmenté par rapport à l'année passée :

- ✓ La baisse des taux a engendré une augmentation des valeurs de réalisation des placements (moins-value latente de 3,0 M€ sur les placements contre une moins-value latente de 19,3 M€ en 2022), soit un gain de fonds propres économiques de 16,3 M€ ;
- ✓ L'effet actualisation sur les passifs a augmenté la valeur actuelle des engagements futurs envers les assurés : une perte de 11,4 M€ a été constatée entre les provisions sociales et économiques dû à l'effet actualisation.

Le passage du SCR 2022 au SCR 2023 est illustré dans le graphe ci-après.



L'augmentation du SCR provient essentiellement du contexte économique. Les causes des variations sont les suivantes :

- ✓ Le risque de marché a connu une augmentation importante liée principalement à l'augmentation de l'encours UC. De plus, le choc action est plus accentué par le fait que le titre SB Participation est soumis à un choc action de 49 % contre 22 % en 2022 et que le dampener est positif cette année ;
- ✓ Le risque de souscription vie a diminué du fait de la baisse des taux d'intérêts. Le risque de rachat massif est moins présent sur le portefeuille et a connu une diminution sur l'année 2023 ;
- ✓ L'ajustement TP, lié à la capacité d'absorption des chocs par les provisions techniques, est moins élevé du fait de la baisse des taux qui permet de distribuer moins de PB et donc une absorption moindre en cas de choc ;
- ✓ L'ajustement DT, lié aux impôts différés est en légère baisse.

Au 31/12/2023, le ratio de couverture de 119 % est inférieur au seuil d'appétence de 125 %, mais dans la marge de tolérance. Conformément la politique de Gestion des risques, il n'y a pas d'action de remédiation à mener.

Néanmoins, il a été décidé au 1er trimestre 2024 de désensibiliser l'actif, notamment en réduisant le risque action. L'opération consiste à céder avec plus-value des actions SB Participation pour un montant de 30,5 M€ et de réinvestir dans de la dette Privée Persée Participation pour le même montant.

L'opération a été validée par le Comité d'Investissement Groupe du 7 mars 2024 ; elle permet de ramener le ratio de couverture au-dessus de 125 % à la fin du 1er semestre 2024.

### **E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

AFI ESCA Luxembourg ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

#### **E.4 Différence entre la formule appliquée standard et tout modèle interne utilisé**

AFI ESCA Luxembourg ne fait pas usage d'un modèle interne.

#### **E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Néant.

#### **E.6 Autres informations**

L'année 2022 n'a pas connu d'évolution ni au niveau du modèle de projection Solvabilité 2, ni en termes d'évolution des hypothèses de projection.

## **F. Annexe – Etats Quantitatifs Annuels**

---

S.02.01.01 - Bilan

S.04.05.01 - Activité par pays - localisation du risque

S.05.01.01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.12.01.01 - Provisions techniques d'assurance-vie

S.22.01.01 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

S.23.01.01 - Fonds propres

S.25.01.01 - Capital de solvabilité requis (SCR)

S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR)

**Solvency and Financial condition report - Public QRTs - as of December 31, 2023**

Basic Information	
Reporting date	31/12/2023
Undertaking name	AFI.ESCA Luxembourg S.A.
Undertaking identification code	222100YT3TT9HR81IS56
Type of code of undertaking	LEI
Type of undertaking	Life undertakings
Language of reporting	FR
Currency used for reporting	EUR
Figures reported in	K€
Accounting standards	The undertaking is using Local GAAP (other than IFRS)
Method of Calculation of the SCR	Standard Formula

**Balance sheet**

S.02.01.01.01

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		0,00
Deferred acquisition costs	R0020		0,00
Intangible assets	R0030	0,00	690 366,58
Deferred tax assets	R0040	0,00	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	70 250,20	70 250,20
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	363 822 926,84	366 134 512,46
Property (other than for own use)	R0080		
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	66 553 398,92	56 459 983,28
Equities	R0100	9 014 070,39	18 710 417,63
Equities - listed	R0110	3 754 337,78	3 754 337,78
Equities - unlisted	R0120	5 259 732,61	14 956 079,85
Bonds	R0130	185 780 298,85	198 005 261,79
Government Bonds	R0140	37 028 940,43	38 642 378,61
Corporate Bonds	R0150	124 238 750,40	130 894 525,13
Structured notes	R0160	24 512 608,02	28 468 358,05
Collateralised securities	R0170	0,00	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	102 475 158,68	92 958 849,76
Derivatives	R0190	0,00	0,00
Deposits other than cash equivalents	R0200	0,00	0,00
Other investments	R0210	0,00	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	1 027 483 636,38	1 027 483 636,38
Loans and mortgages	R0230	0,00	0,00
Loans on policies	R0240	0,00	0,00
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00	0,00
Other loans and mortgages	R0260	0,00	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	0,00	0,00
Non-life and health similar to non-life	R0280	0,00	0,00
Non-life excluding health	R0290	0,00	0,00
Health similar to non-life	R0300	0,00	0,00
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	0,00	0,00
Health similar to life	R0320	0,00	0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00	0,00
Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	1 029 352,56	1 029 352,56
Reinsurance receivables	R0370	0,00	0,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	3 045 298,57	3 045 298,57
Own shares (held directly)	R0390	0,00	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	36 783 880,54	36 783 880,54
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	1 566 089,60	1 566 089,60
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>1 433 801 434,69</b>	<b>1 436 803 386,90</b>

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions – non-life	R0510	0,00	0,00
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00	
Best Estimate	R0540	0,00	
Risk margin	R0550	0,00	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00	
Best Estimate	R0580	0,00	
Risk margin	R0590	0,00	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	294 921 489,49	310 330 050,11
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00	
Best Estimate	R0630	0,00	
Risk margin	R0640	0,00	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	294 921 489,49	310 330 050,11
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00	
Best Estimate	R0670	288 425 791,77	
Risk margin	R0680	6 495 697,73	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	1 022 380 703,21	1 027 483 636,38
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0,00	
Best Estimate	R0710	1 018 050 238,06	
Risk margin	R0720	4 330 465,15	
Other technical provisions	R0730		0,00
Contingent liabilities	R0740	0,00	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	923 443,78	923 443,78
Pension benefit obligations	R0760	60 036,76	60 036,76
Deposits from reinsurers	R0770	224 544,18	224 544,18
Deferred tax liabilities	R0780	4 554 232,01	0,00
Derivatives	R0790	0,00	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	6 235 308,79	6 235 308,79
Insurance & intermediaries payables	R0820	4 580 981,07	4 580 981,07
Reinsurance payables	R0830	193 169,08	193 169,08
Payables (trade, not insurance)	R0840	2 249 944,94	2 249 944,94
Subordinated liabilities	R0850	10 000 000,00	10 000 000,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0,00	0,00
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	10 000 000,00	10 000 000,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	0,00	0,00
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>1 346 323 853,31</b>	<b>1 362 281 115,09</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>87 477 581,38</b>	<b>74 522 271,80</b>

<b>Activity by country - location of risk</b>
<b>Total underwriting entity activity</b>
S.04.05.01.01 - S.04.05.01.02

Line of business	70010	31
Underwriting entity code	20020	LEI/222100Y31T9HR81556

The following closed list shall be used:

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1 - Medical expense insurance                         | 17 - Proportional other motor reinsurance                        | 30 - Insurance with profit participation  |
| 2 - Income protection insurance                       | 18 - Proportional marine, aviation and transport reinsurance     | 31 - Index-linked and unit-linked insurance   |
| 3 - Workers' compensation insurance                   | 19 - Proportional fire and other damage to property reinsurance  | 32 - Other life insurance   |
| 4 - Motor vehicle liability insurance                 | 20 - Proportional general liability reinsurance                  | 33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations                                  |
| 5 - Other motor insurance                             | 21 - Proportional credit and suretyship reinsurance              | 34 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations |
| 6 - Marine, aviation and transport insurance          | 22 - Proportional legal expenses reinsurance                     | 35 - Health reinsurance   |
| 7 - Fire and other damage to property insurance       | 23 - Proportional assistance reinsurance                         | 36 - Life reinsurance   |
| 8 - General liability insurance                       | 24 - Proportional miscellaneous financial loss reinsurance       |   |
| 9 - Credit and suretyship insurance                   | 25 - Non-proportional health reinsurance                         |   |
| 10 - Legal expenses insurance                         | 26 - Non-proportional casualty reinsurance                       |   |
| 11 - Assistance                                       | 27 - Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance |   |
| 12 - Miscellaneous financial loss                     | 28 - Non-proportional property reinsurance                       |   |
| 13 - Proportional medical expense reinsurance         | 29 - Health insurance  |   |
| 14 - Proportional income protection reinsurance       |  |   |
| 15 - Proportional workers' compensation reinsurance   |  |   |
| 16 - Proportional motor vehicle liability reinsurance |  |   |

The identification code of each individual underwriting entity as reported in template S.04.03.

Country	Total of business written by the undertakings	
	R0010	C0010
Premiums written (gross)	R0020	57 258 021,75
Premiums earned (gross)	R0030	57 258 021,75
Claims incurred (gross)	R0040	142 740 646,18
Expenses incurred (gross)	R0050	7 893 109,85

Total by country		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country	
C0020		C0020		C0020		C0020		C0020		C0020	
AD	AE	AR	AU	BE	BN						
		1 188 316,00		99 590,36	24 274 505,96					80 000,00	
		1 188 316,00		99 590,36	24 274 505,96					80 000,00	
	1 024 562,65	116 850,89	61 674,11		54 486 528,97						
		163 811,26		13 728,69	3 346 279,46					11 028,13	

Activity by country - location of risk
Total underwriting entity activity
S.04.05.01.01 - S.04.05.01.02

Line of business	70010	31
Underwriting entity code	20020	LEI/222100Y3T79HR81556

Country	R0010	Total of business written by the undertakings										
		C0010		C0020		C0020		C0020		C0020		C0020
		BR	CA	CH	CN	DE	ES	FR				
Premiums written (gross)	R0020	57 258 021,75		125 000,00		30 000,00	15 000,00					16 283 494,00
Premiums earned (gross)	R0030	57 258 021,75		125 000,00		30 000,00	15 000,00					16 283 494,00
Claims incurred (gross)	R0040	142 740 646,18	3 567,03	6 064,95	2 675 460,69	1 454 000,00	4 780 764,16	361 508,53				8 051 655,69
Expenses incurred (gross)	R0050	7 893 109,85		17 231,45		4 135,55	2 067,77					2 244 705,68

Activity by country - location of risk
Total underwriting entity activity
S.04.05.01.01 - S.04.05.01.02

Line of business	70010	31
Underwriting entity code	20020	LEI/222100Y3T19HR81556

Country	R0010	Total of business written by the undertakings									
		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country	
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020
	R0020		GA	GB	HK	ID	IT	JP	KE		
Premiums written (gross)	R0030	57 258 021,75				270 000,00		0,00	20 000,00		136 000,00
Premiums earned (gross)	R0040	57 258 021,75				270 000,00		0,00	20 000,00		136 000,00
Claims incurred (gross)	R0050	142 740 646,38	184 516,27	233 650,00			34 002,26	146 861,22	42 227,62		
Expenses incurred (gross)	R0060	7 893 109,85			37 219,93			0,00	2 757,03		18 747,82

Activity by country - location of risk
Total underwriting entity activity
S.04.05.01.01 - S.04.05.01.02

Line of business	70010	31
Underwriting entity code	20020	LEI/222100Y3T19HR81556

Country	R0010	Total of business written by the undertakings									
		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country	
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020
			KR	LU	MY	MA	MC	MU			MX
Premiums written (gross)	R0020	57 258 021,75	80 000,00	536 915,64	75 586,48	128 400,00					50 000,00
Premiums earned (gross)	R0030	57 258 021,75	80 000,00	536 915,64	75 586,48	128 400,00					50 000,00
Claims incurred (gross)	R0040	142 740 646,18		64 791 243,94					485 863,99		93 563,22
Expenses incurred (gross)	R0050	7 893 109,85	11 028,13	24 014,68	10 419,72	17 700,15					6 892,10

Activity by country - location of risk
Total underwriting entity activity
S.04.05.01.01 - S.04.05.01.02

Line of business	70010	31
Underwriting entity code	20020	LEI/222100Y3T9HR81556

Country	R0010	Total of business written by the undertakings									
		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country	
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020
		NE	NC	NL	PA	PF	QA	RE			
Premiums written (gross)	R0020	57 258 021,75	132 600,00	6 582 313,31		5 157 270,00	30 000,00	1 273 430,00			
Premiums earned (gross)	R0030	57 258 021,75	132 600,00	6 582 313,31		5 157 270,00	30 000,00	1 273 430,00			
Claims incurred (gross)	R0040	142 740 646,18		3 083 440,12	242 501,76	77 084,78	36 698,86	118 620,14	16 168,22		
Expenses incurred (gross)	R0050	7 893 109,85	18 279,12	907 382,41			710 937,92	4 135,55	175 544,36		

Activity by country - location of risk
Total underwriting entity activity
S.04.05.01.01 - S.04.05.01.02

Line of business	70010	31
Underwriting entity code	20020	LEI/222100Y3T9HR81556

Country	R0010	Total of business written by the undertakings									
		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country	
		C0010	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020	C0020
			RO	SA	SG	TH	TN	US	VN		
Premiums written (gross)	R0020	57 258 021,75	125 000,00	4 600,00	280 000,00	100 000,00	75 000,00				
Premiums earned (gross)	R0030	57 258 021,75	125 000,00	4 600,00	280 000,00	100 000,00	75 000,00				
Claims incurred (gross)	R0040	142 740 646,38					90 000,00		60 000,00		48 213,20
Expenses incurred (gross)	R0050	7 893 109,85	17 231,45	634,12	38 598,45	13 785,16	10 336,87				

Activity by country - location of risk
Total underwriting entity activity
S.04.05.01.01 - S.04.05.01.02

Line of business	70010	31
Underwriting entity code	20020	LEI/222100Y3T19HR81556

Country		Total of business written by the undertakings	Total by country
		C0010	C0020
	R0010		ZA
Premiums written (gross)	R0020	57 258 021,75	105 000,00
Premiums earned (gross)	R0030	57 258 021,75	105 000,00
Claims incurred (gross)	R0040	142 740 646,18	
Expenses incurred (gross)	R0050	7 893 109,85	14 474,42

Activity by country - location of risk
Total underwriting entity activity
S.04.05.01.01 - S.04.05.01.02

Line of business	Z0010	30
Underwriting entity code	Z0020	LEI/222100YT3TT9HR81I556

The following closed list shall be used:

- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1 - Medical expense insurance                         | 17 - Proportional other motor reinsurance                        | 30 - Insurance with profit participation  |
| 2 - Income protection insurance                       | 18 - Proportional marine, aviation and transport reinsurance     | 31 - Index-linked and unit-linked insurance   |
| 3 - Workers' compensation insurance                   | 19 - Proportional fire and other damage to property reinsurance  | 32 - Other life insurance   |
| 4 - Motor vehicle liability insurance                 | 20 - Proportional general liability reinsurance                  | 33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations                                  |
| 5 - Other motor insurance                             | 21 - Proportional credit and suretyship reinsurance              | 34 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations |
| 6 - Marine, aviation and transport insurance          | 22 - Proportional legal expenses reinsurance                     | 35 - Health reinsurance   |
| 7 - Fire and other damage to property insurance       | 23 - Proportional assistance reinsurance                         | 36 - Life reinsurance   |
| 8 - General liability insurance                       | 24 - Proportional miscellaneous financial loss reinsurance       |   |
| 9 - Credit and suretyship insurance                   | 25 - Non-proportional health reinsurance                         |   |
| 10 - Legal expenses insurance                         | 26 - Non-proportional casualty reinsurance                       |   |
| 11 - Assistance                                       | 27 - Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance |   |
| 12 - Miscellaneous financial loss reinsurance         | 28 - Non-proportional property reinsurance                       |   |
| 13 - Proportional medical expense reinsurance         | 29 - Health insurance  |   |
| 14 - Proportional income protection reinsurance       |  |   |
| 15 - Proportional workers' compensation reinsurance   |  |   |
| 16 - Proportional motor vehicle liability reinsurance |  |   |

The identification code of each individual underwriting entity as reported in template S.04.03.

Country	RO010	Total of business written by the underwriting lines
		C0010
Premiums written (gross)	RO020	19 731 251,39
Premiums earned (gross)	RO030	19 731 251,39
Claims incurred (gross)	RO040	38 149 948,60
Expenses incurred (gross)	RO050	2 523 128,90

Total by country		Total by country		Total by country		Total by country		Total by country	
C0020		C0020		C0020		C0020		C0020	
AE		AR		BE		BR		DE	
	4 800,00				17 837 121,13				
	4 800,00				17 837 121,13				
			2 240,73		33 973 743,71		1 626,68		1 027 168,83
	613,80				2 280 917,46				



Activity by country - location of risk  
 Total underwriting entity activity

S.04.05.01.01 - S.04.05.01.02

Line of business	Z0010	30
Underwriting entity code	Z0020	LEI/222100YT3TT9HR81IS56

Country		Total of business written by the undertakings	Total by country	Total by country	Total by country
		C0010	C0020	C0020	C0020
	R0010		MA	NL	PF
Premiums written (gross)	R0020	19 731 251,39	56 000,00		116 000,00
Premiums earned (gross)	R0030	19 731 251,39	56 000,00		116 000,00
Claims incurred (gross)	R0040	38 149 948,60		103 983,07	504 231,29
Expenses incurred (gross)	R0050	2 523 128,90	7 160,99		14 833,47



**Premiums, claims and expenses by line of business**  
**Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance at**  
**S.05.01.01.01**

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Premiums written</b>						
Gross - Direct Business	R0110					0.00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120					0.00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reinsurers' share	R0140	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R0100	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Premiums earned</b>						
Gross - Direct Business	R0210					0.00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220					0.00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reinsurers' share	R0240	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R0200	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Claims incurred</b>						
Gross - Direct Business	R0310					0.00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320					0.00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reinsurers' share	R0340	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R0300	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Expenses incurred</b>						
<b>Administrative expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0610					0.00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620					0.00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reinsurers' share	R0640	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R0700	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Investment management expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0710					0.00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720					0.00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reinsurers' share	R0740	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R0800	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Claims management expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0810					0.00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820					0.00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reinsurers' share	R0840	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R0900	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Acquisition expenses</b>						
Gross - Direct Business	R0910					0.00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920					0.00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reinsurers' share	R0940	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R1000	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Overhead expenses</b>						
Gross - Direct Business	R1010					0.00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020					0.00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reinsurers' share	R1040	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R1100	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Balance - other technical expenses/income	R1210					0.00
<b>Total technical expenses</b>	<b>R1300</b>					<b>0.00</b>



**Life and Health SLT Technical Provisions**

S.12.01.01

		Index-linked and unit-linked insurance				C0060
		Insurance with profit participation		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	
		C0020	C0030	C0040	C0050	
Technical provisions calculated as a whole	R0010					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020					
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>						
<b>Best Estimate</b>						
Gross Best Estimate	R0030	288 425 791,77		1 018 050 238,06	0,00	
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00				
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	0,00				
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060	0,00				
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	0,00				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,00				
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	288 425 791,77		1 018 050 238,06	0,00	
Risk Margin	R0100	6 495 697,73	4 330 465,15			0,00
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00	0,00			
Best estimate	R0120	0,00				
Risk margin	R0130	0,00	0,00			
Technical provisions - total	R0200	294 921 489,49	1 022 380 703,21			0,00
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	294 921 489,49	1 022 380 703,21			0,00
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	0,00				
<b>Gross BE for Cash flow</b>						
<b>Cash out-flows</b>						
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230		1 001 550 342,39			
Future guaranteed benefits	R0240	265 549 517,90				
Future discretionary benefits	R0250	10 146 710,12				
Future expenses and other cash out-flows	R0260	12 729 563,75	16 499 895,67			
<b>Cash in-flows</b>						
Future premiums	R0270	0,00	0,00			
Other cash in-flows	R0280	0,00	0,00			
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000	0,0000			
Surrender value	R0300	305 659 661,03	1 027 483 636,38			
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00	0,00			
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	0,00	0,00			
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	288 425 791,77	1 018 050 238,06			
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	291 276 995,63	1 018 279 132,31			
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0,00	0,00			
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	291 276 995,63	1 018 279 132,31			
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0370	0,00	0,00			0,00

**Life and Health SLT Technical Provisions**

S.12.01.01

		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance				
		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees			Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	ARRANGES stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance	
		C0070	C0080	C0090		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Technical provisions calculated as a whole	R0010				0,00	0,00				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020				0,00	0,00				
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>										
<b>Best Estimate</b>										
Gross Best Estimate	R0030	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00					
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060									
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070									
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080				0,00	0,00				
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00					
Risk Margin	R0100			0,00	0,00		0,00			
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>										
Technical Provisions calculated as a whole	R0110									
Best estimate	R0120									
Risk margin	R0130									
Technical provisions - total	R0200			0,00	0,00					
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210			0,00	0,00					
Best Estimate of products with a surrender option	R0220									
<b>Gross BE for Cash flow</b>										
<b>Cash out-flows</b>										
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230									
Future guaranteed benefits	R0240									
Future discretionary benefits	R0250									
Future expenses and other cash out-flows	R0260									
<b>Cash in-flows</b>										
Future premiums	R0270									
Other cash in-flows	R0280									
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290									
Surrender value	R0300									
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310									
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320									
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330									
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340									
Best estimate subject to matching adjustment	R0350									
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360									
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0370			0,00	0,00					

Life and Health SLT Technical Provisions

S.12.01.01

		Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Health insurance (direct business)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)		
			C0150	C0160				Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees
								C0170	C0180
					C0190	C0200	C0210		
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00				0,00		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00	0,00				0,00		
<b>Technical provisions calculated as a sum of BE and RM</b>									
<b>Best Estimate</b>									
Gross Best Estimate	R0030	1 306 476 029,82		0,00	0,00	0,00	0,00		
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060	0,00		0,00			0,00		
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	0,00					0,00		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,00		0,00			0,00		
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	1 306 476 029,82		0,00	0,00	0,00	0,00		
Risk Margin	R0100	10 826 162,88	0,00			0,00	0,00		
<b>Amount of the transitional on Technical Provisions</b>									
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00	0,00				0,00		
Best estimate	R0120	0,00		0,00			0,00		
Risk margin	R0130	0,00	0,00				0,00		
Technical provisions - total	R0200	1 317 302 192,70	0,00			0,00	0,00		
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	1 317 302 192,70	0,00		0,00	0,00	0,00		
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	0,00	0,00				0,00		
<b>Gross BE for Cash flow</b>									
<b>Cash out-flows</b>									
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230	1 277 246 570,41	0,00				0,00		
Future guaranteed benefits	R0240	265 549 517,90							
Future discretionary benefits	R0250	10 146 710,12							
Future expenses and other cash out-flows	R0260	29 229 459,42	0,00				0,00		
<b>Cash in-flows</b>									
Future premiums	R0270	0,00	0,00				0,00		
Other cash in-flows	R0280	0,00	0,00				0,00		
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290		0,0000						
Surrender value	R0300	1 333 143 257,41	0,00				0,00		
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00	0,00				0,00		
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	0,00	0,00				0,00		
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	1 306 476 029,82	0,00				0,00		
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	1 309 556 127,95	0,00				0,00		
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0,00	0,00				0,00		
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	1 309 556 127,95	0,00				0,00		
Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0370	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00		

Impact of long term guarantees measures and transitionals

5.22.01.01.01

\*When not using transitional on technical provisions, provide the same value as in C0010.

\*When not using transitional on interest rate, provide the same value as in C0040.

\*When not using volatility adjustment, provide the same value as in C0060.

\*When not using volatility adjustment, provide the same value as in C0080.

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without other transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	1 317 302 192,70	1 317 302 192,70	0,00	1 317 302 192,70	0,00	1 320 043 482,84	2 741 290,14	1 320 043 482,84	0,00	2 741 290,14
Basic own funds	R0020	97 477 582,60	97 477 582,60	0,00	97 477 582,60	0,00	95 449 301,76	-2 028 280,84	95 449 301,76	0,00	-2 028 280,84
Excess of assets over liabilities	R0030	87 477 582,60	87 477 582,60	0,00	87 477 582,60	0,00	85 449 301,76	-2 028 280,84	85 449 301,76	0,00	-2 028 280,84
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	97 477 582,60	97 477 582,60	0,00	97 477 582,60	0,00	95 449 301,76	-2 028 280,84	95 449 301,76	0,00	-2 028 280,84
Tier 1	R0060	97 477 582,60	97 477 582,60	0,00	97 477 582,60	0,00	95 449 301,76	-2 028 280,84	95 449 301,76	0,00	-2 028 280,84
Tier 2	R0070		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Tier 3	R0080		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Solvency Capital Requirement	R0090	82 215 919,35	82 215 919,35	0,00	82 215 919,35	0,00	84 576 325,75	2 360 406,40	84 576 325,75	0,00	2 360 406,40
Eligible own funds to meet Minimum Capital Requirement	R0100	97 477 582,60	97 477 582,60	0,00	97 477 582,60	0,00	95 449 301,76	-2 028 280,84	95 449 301,76	0,00	-2 028 280,84
Minimum Capital Requirement	R0110	20 553 979,84	20 553 979,84	0,00	20 553 979,84	0,00	21 144 081,44	590 101,60	21 144 081,44	0,00	590 101,60
Solvency Capital Requirement ratio	R0120	1,1856	1,1856	0,00	1,1856	0,0000	1,1286	-0,0571	1,1286	0,0000	-0,0571
Minimum Capital Requirement ratio	R0130	4,7425	4,7425	0,0000	4,7425	0,0000	4,5142	-0,2283	4,5142	0,0000	-0,2283

**Own funds**

S.23.01.01

		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	62 000 000,00	62 000 000,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own-fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00			0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	25 477 582,60	25 477 582,60			
Subordinated liabilities	R0140	10 000 000,00		10 000 000,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>97 477 582,60</b>	<b>87 477 582,60</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310	0,00				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00				
Other ancillary own funds	R0390	0,00				
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	97 477 582,60	87 477 582,60	10 000 000,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	97 477 582,60	87 477 582,60	10 000 000,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	97 477 582,60	87 477 582,60	10 000 000,00		
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	97 477 582,60	87 477 582,60	10 000 000,00		
SCR	R0580	82 215 919,35				
MCR	R0600	20 553 979,84				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	1,1856				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	4,7425				

**Reconciliation reserve**

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	87 477 582,60
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00
Other basic own fund items	R0730	62 000 000,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>25 477 582,60</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>0,00</b>

**Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula**

S.25.01.01.01 - S.25.01.01.05

Article 112*	Z0010	2	*Article 112 1 - Article 112(7) reporting (output: x1) 2 - Regular reporting (output: x0)
--------------	-------	---	---

**Basic Solvency Capital Requirement**

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	77 253 564,24	86 741 692,43	
Counterparty default risk	R0020	3 862 611,08	3 862 611,08	
Life underwriting risk	R0030	14 798 935,80	17 993 359,58	
Health underwriting risk	R0040	0,00	0,00	
Non-life underwriting risk	R0050	0,00	0,00	
Diversification	R0060	-12 539 705,72	-14 547 333,07	
Intangible asset risk	R0070	0,00	0,00	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>83 375 405,40</b>	<b>94 050 330,01</b>	

**Calculation of Solvency Capital Requirement**

		Value	
		C0100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
Operational risk	R0130	2 866 531,46	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-10 146 710,12	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-4 554 232,01	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00	
<b>Solvency capital requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>82 215 919,35</b>	
Capital add-on already set	R0210	0,00	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213		
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214		
<b>Solvency capital requirement</b>	<b>R0220</b>	<b>82 215 919,35</b>	
<b>Other information on SCR</b>			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450		4
Net future discretionary benefits	R0460	10 146 710,12	

\*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation  
1 - Full recalculation  
2 - Simplification at risk sub-module level  
3 - Simplification at risk module level  
4 - No adjustment

**Approach to tax rate**

		Yes/No	
		C0109	
Approach based on average tax rate*	R0590		2

\*Approach based on average tax rate  
1 - Yes  
2 - No  
3 - Not applicable as LAC DT is not used (in this case R0600 to R0690 are not applicable)

**Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes**

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,00	0,00
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	4 554 232,01	4 554 232,01

		LAC DT	
		C0130	
LAC DT	R0640	-4 554 232,01	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-4 554 232,01	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

**Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity**

S.28.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	0,00

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030		
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040		
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050		
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060		
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070		
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080		
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090		
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100		
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110		
Assistance and proportional reinsurance	R0120		
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130		
Non-proportional health reinsurance	R0140		
Non-proportional casualty reinsurance	R0150		
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160		
Non-proportional property reinsurance	R0170		

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRL Result	R0200	16 895 048,76

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
		Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	10 146 710,12	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	1 018 050 238,06	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240		
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	16 895 048,76
SCR	R0310	82 215 919,35
MCR cap	R0320	36 997 163,71
MCR floor	R0330	20 553 979,84
Combined MCR	R0340	20 553 979,84
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	20 553 979,84